

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS**
**COMPTE - RENDU
DE SEANCE**

[séance plénière du 19/02/2013]

séance plénière du 19/02/2013

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 16 avril 2013.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, Mme Élisabeth Borne (*représentée*), M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Olivier Cinqualbre, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Bernard Gaudillère, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, M. Pierre Housieaux, Mme Frédérique Lahaye (*représentée*), M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Hélène Mace de Lepinay, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron.

Excusés : M. Pierre Bortolussi, Mme Karen Bowie, M. Pierre Casselle, M. Paul Chemetov, Mme Françoise Dubost, Mme Moïra Guilmar, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Pierre Pinon.

REPORTS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

75-79, rue de Reuilly (12 ^e arr.)	4
22 ^{bis} -24, rue Belgrand (20 ^e arr.)	7
107-109, rue Orfila et 69, rue Pelleport (20 ^e arr.)	11

PERMIS DE DÉMOLIR

83-85, rue du Bac, 53-57, rue de Grenelle et 14, boulevard Raspail (07 ^e arr.)	13
22, avenue Matignon (08 ^e arr.)	22
33 et 35, rue de Nantes (19 ^e arr.)	32
2-1-1T, cité Bergère et 6, rue du Faubourg Montmartre (09 ^e arr.)	34
59, avenue Foch (16 ^e arr.)	36
3-9, rue Duroc, 2-2B, rue Maurice de La Sizeranne et 17, rue du Général Bertrand (07 ^e arr.)	39
22-26, rue La Fayette et 35B, rue de Provence (09 ^e arr.)	43
1-5, rue Duvivier et 157, rue de Grenelle (07 ^e arr.)	46

FAISABILITÉ – CONSULTATION PRÉALABLE

11-15, rue du Retrait (20 ^e arr.)	48
--	----

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

15, passage Hébrard (10 ^e arr.)	51
3-5, rue Oscar Roty (15 ^e arr.)	51
28, rue de l'Assomption (16 ^e arr.)	51
5, rue Berzélius (17 ^e arr.)	51
100, rue Leibniz (18 ^e arr.)	52
2, rue Championnet et 135, rue des Poissonniers (18 ^e arr.)	52
1-3, quai de la Gironde et 2, rue de l'Argonne (19 ^e arr.)	52
29, rue d'Hautpoul (19 ^e arr.)	53
134, boulevard Davout (20 ^e arr.)	53
52, rue des Cascades (20 ^e arr.)	53



[75-79, rue de Reuilly (12^e arr.)]

Démolition totale d'un foyer des sœurs de la Charité

Pétitionnaire : M. ROMAIN, Yves-Marie

ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT

PC 075 112 12 V 0040

Dossier déposé le 25/10/2012

« Construction de bâtiments de 5 à 7 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (106 lits), de résidence sociale (33 lits), de foyer-logement (26 lits), de crèche (30 berceaux), de lieu de culte, de musée et de stationnement (17 places) avec toitures-terrasses végétalisées et pose de panneaux solaires thermiques (130 m²) après démolition de 2 bâtiments et d'une chapelle.

SHON démolie : 5192 m², SHON créée : 11055 m², surface du terrain : 5693 m², hauteur du projet : 26 m. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Dans les années 1830, la communauté des filles de la Charité s'installe dans le quartier de Picpus urbanisé, en ce qui concerne cette partie de la rue de Reuilly, depuis le XVII^e siècle. Elles y fondent une école de charité et un asile pour enfants. Ces orphelinats pour garçons et pour filles étaient complétés de patronages, d'écoles professionnelles pour sept cents apprentis des deux sexes et d'un asile pour jeunes aveugles. La chapelle, dont on peut penser qu'elle est édifée à l'arrivée de la congrégation, n'est attestée qu'à partir de 1852. Aujourd'hui, c'est la seule construction ancienne qui subsiste sur le site, les autres constructions ayant été remplacées ou très fortement transformées durant les années 1970. L'ensemble accueille de nos jours une résidence pour personnes âgées de 96 places, ainsi qu'un petit musée en sous-sol dédié à Catherine Labouré.

Le projet prévoit la démolition de l'ensemble des constructions

pour édifier un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées, une crèche et une résidence sociale. Une nouvelle chapelle serait aménagée dans l'immeuble sur la rue (avec le remploi des vitraux), ainsi que le musée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : AN MCXX 1023, XXIX 1174 et XXIX 1307 .

- Archives de Paris : D¹P⁴ 945 et 946, VO¹¹ 3043, 1178W 826.

- *Manuel des œuvres et institutions religieuses et charitables*, Paris, Imprimerie nationale, 1877.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de démolition totale d'un foyer des sœurs de la Charité.

S'agissant de cet ensemble de bâtiments, la Commission s'inquiète de la disparition de la chapelle, seule construction ancienne du site, qui constitue un repère urbain et un lieu de mémoire. Elle demande que cette dernière soit documentée, et que ses vitraux, dont il est prévu la conservation dans la nouvelle construction, fassent l'objet d'une étude spécifique (BMO du 16 avril 2013).



Ci-dessus : la chapelle au milieu du XX^e siècle (coll. de la communauté des filles de la Charité). À l'arrière, le bâtiment a été remplacé par celui des années 1970.



PLU.



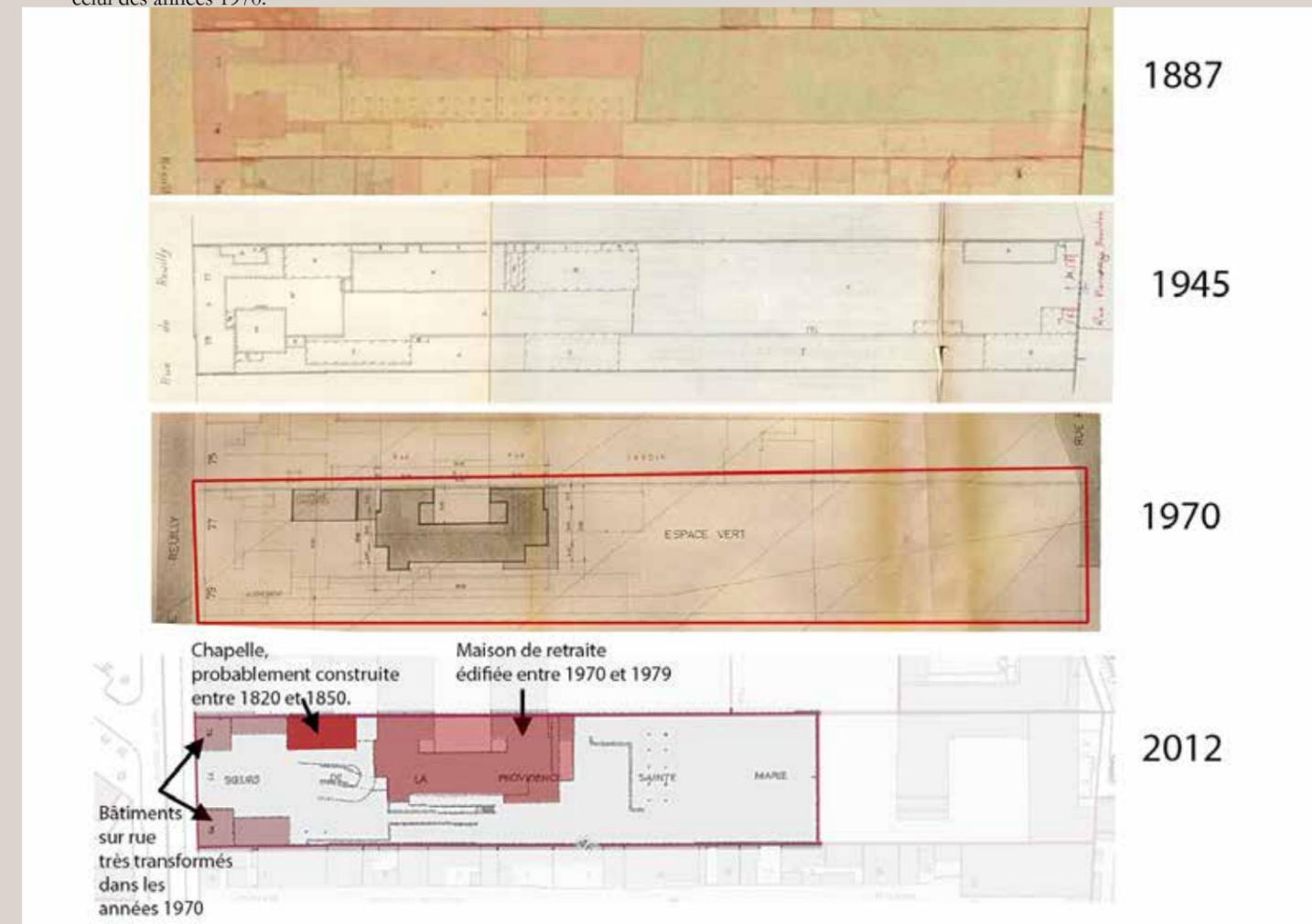
Vue actuelle des bâtiments sur cour. À gauche, le bâtiment sur rue, la chapelle au centre et la maison de retraite à droite.



Plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle du bâtiment principal de la maison de retraite depuis le jardin.



[22^{bis}-24, rue Belgrand (20^e arr.)]

Surélévation et extension d'une maison d'architecte de 1904

Pétitionnaire : Mme & M. DE WILDE, Patricia et Laurent
PC 075 120 12 V 0077

Dossier déposé le 19/11/2012

« Surélévation de 1 à 3 niveaux en extension d'une maison de R+3 et R+1 avec modification des baies en façade sur rue, création et bouchement de trémies d'escalier et d'ascenseur et démolition partielle de la charpente sur jardin.
SHON à démolir : 18 m², SHON créée : 135 m², surface du terrain : 191 m². »

PROTECTION

Aucune, mais le 22bis est signalé au PLU.

PRÉSENTATION

Ce petit hôtel particulier a été construit par l'architecte Arsène Lejeune (né en 1868) pour lui-même, en 1904. Large de deux travées, il est composé d'un rez-de-chaussée surélevé

de deux étages carrés et d'un comble brisé. Sa façade en pierre de taille, décorée dans un style Louis XVI épuré, possède un bow-window surmonté d'une lucarne maçonnée. La parcelle biaisée et étroite accueillait en bas l'agence Lejeune et, dans les étages, son habitation. Celle-ci est desservie par un escalier triangulaire éclairé par des fenêtres en façade arrière, équipées de vitraux polychromes. Dès 1906, l'agence est agrandie à gauche par une construction en rez-de-chaussée sur rue, à usage de bureau, précisément au moment où Lejeune est très actif dans la construction du quartier (il dépose une dizaine de demandes de permis de construire concernant la rue Belgrand entre 1904 et 1913. Cinq au moins de ses immeubles, dans le même style néo-Louis XVI, subsistent. Cette adjonction est surélevée en 1936 par le fils du constructeur, Pierre Lejeune, également architecte. Aujourd'hui, la maison est entièrement dévolue à l'habitation. Elle se présente dans un état très proche de l'origine,



Plan masse projeté (© Arodie Damian, architectures). Le futur bâtiment sur rue serait élevé à R+7 et prolongé par une aile en retour à R+5 à gauche.



Vue actuelle de la chapelle et de la maison de retraite, dont la démolition est demandée.



Vue du bâtiment projeté à l'emplacement de la chapelle et de la maison de retraite (© Arodie Damian, architectures).



Vue actuelle des bâtiments sur la rue de Reuilly.



Vue projetée de la façade sur rue (© Arodie Damian, architectures).



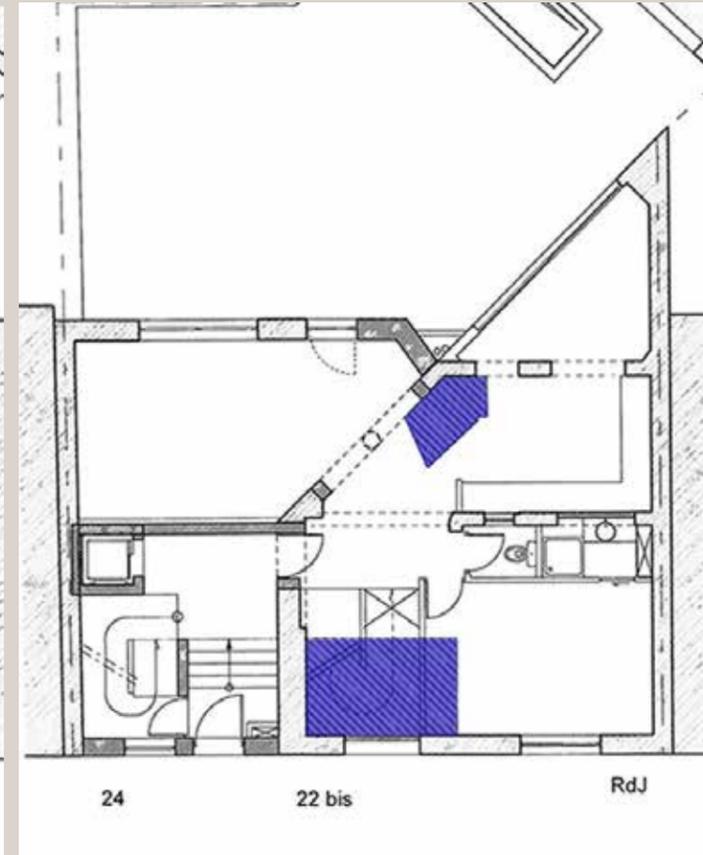
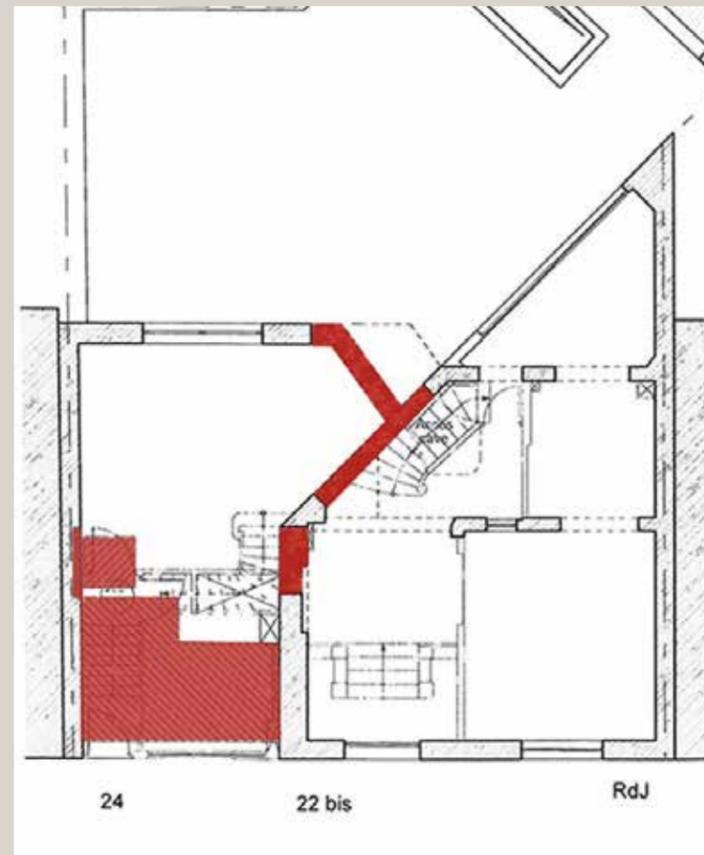
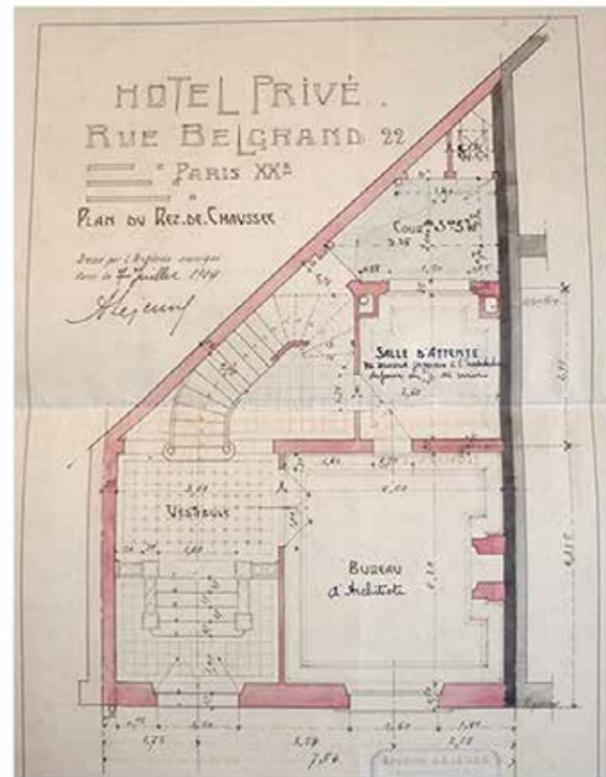
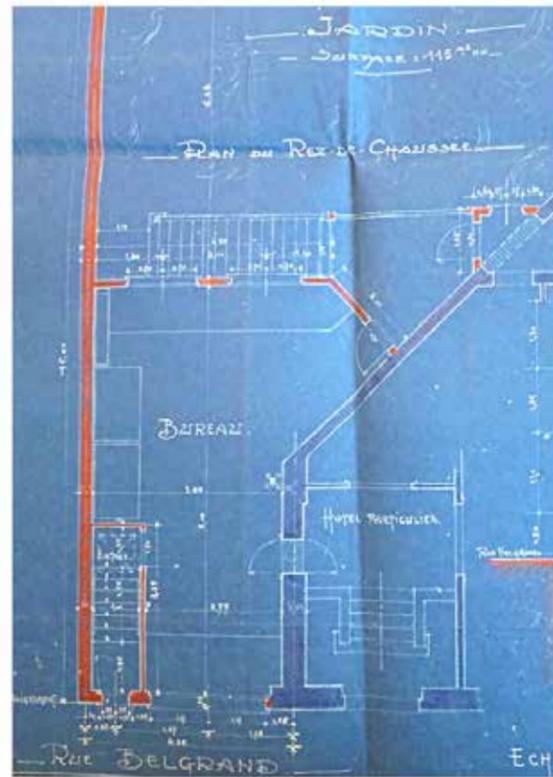
PLU.



Plan des hauteurs bâties.



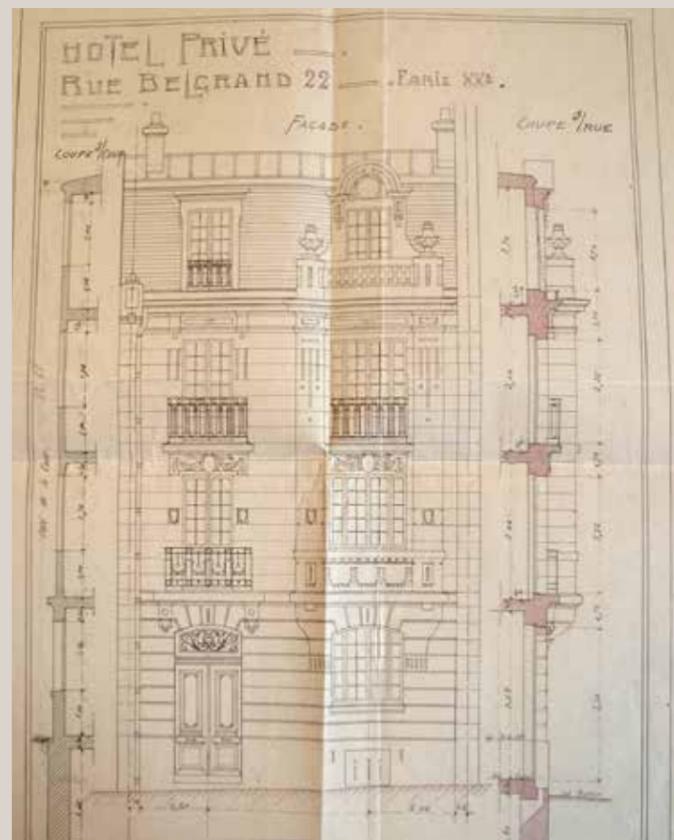
Vue actuelle de la façade rue Belgrand.



Plans du rez-de-chaussée de l'extension de 1906 (dessins d'Arsène Lejeune, Archives de Paris).

Plans du rez-de-chaussée de l'hôtel tel que projeté lors du permis de 1904 (dessins d'Arsène Lejeune, Archives de Paris).

Plans du rez-de-chaussée : à gauche, repérage des démolitions demandées (en rouge) ; à droite : état projeté et trémies comblées (en bleu) (© Arcimboldo). L'ancienne extension recevrait les nouvelles circulations verticales, l'entrée de l'hôtel serait condamnée et l'escalier démoli.



Élévation de la façade sur la rue telle que projetée lors du permis de 1904 (dessins d'Arsène Lejeune, Archives de Paris).



Élévations côté rue Belgrand : à gauche, l'état actuel, à droite, l'état projeté (© Arcimboldo). L'état actuel correspond aux dispositions de 1936. Le projet prévoit la surélévation de l'extension de gauche et un nouveau dessin de sa façade ; la toiture de l'hôtel serait redressée d'un 3^e brisis.



Élévation de l'extension de 1906 (dessins d'Arsène Lejeune, Archives de Paris). L'extension est ensuite surélevée d'un niveau en 1936.

mais son extension, d'une mise en oeuvre moins soignée, accuse un certain vieillissement. Elle conserve sa séquence d'entrée, quelques éléments de décor intérieur, l'escalier et les vitraux de la façade arrière. Les propriétaires souhaiteraient s'agrandir par une surélévation supplémentaire de la partie gauche, entraînant la démolition de l'extension de 1906 surélevée en 1936. L'élévation proposée aurait une écriture contemporaine dont le comble se prolongerait par un rehaussement de la toiture principale avec l'ajout d'un second brisis au-dessus des lucarnes. La distribution de l'hôtel serait entièrement modifiée, entraînant la modification des percements côté cour, la disparition de l'escalier, des décors et de ses vitraux d'origine.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO²¹ 255 et VO²² 53.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de surélévation et d'extension d'une maison d'architecte de 1904.

La Commission souligne la qualité de la façade de cet hôtel

particulier et demande que le projet d'extension et de surélévation soit revu dans un sens plus respectueux de l'existant (BMO du 16 avril 2013).



Vue actuelle côté cour. Les percements de la façade de l'hôtel seraient modifiés et l'extension de droite surélevée de deux niveaux.

[107-109, rue Orfila et 69, rue Pelleport (20^e arr.)]

Démolition totale d'un ensemble de logements et d'ateliers

Pétitionnaire : M. BERGERON, Eric - SCI PELLEPORT ORFILA
PC 075 120 12 V 0072

Dossier déposé le 07/11/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 42 logements, de stationnement (24 places - 730 m²) et de commerce (65 m²), de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sols, sur rue, cour et jardins, avec implantation de 35 m² de panneaux solaires thermiques en toiture-terrasse, après démolition des bâtiments existants. »

SHON supprimée : 618 m², SHON créée : 2336 m², surface du terrain : 664 m².

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La parcelle actuelle est constituée de deux groupes de bâtiments d'origines distinctes, l'un le long de la rue Pelleport, voie dont le tracé est ancien, et l'autre sur la rue Orfila, sur une section ouverte en 1862, à l'occasion de l'aménagement du carrefour avec l'avenue Gambetta.

À l'angle, et derrière les immeubles de la rue Pelleport, plusieurs corps de bâtiments remplacent progressivement, au cours des années 1880-1890, la modeste construction en rez-de-chaussée attestée en 1865 avec un jardin derrière. Le bâtiment actuel sur le carrefour est construit en 1884, à usage de logement et de restaurant. Les immeubles, situés sur le mitoyen est, sont élevés d'un et trois étages carrés et bâtis entre 1879 et 1885 alors que le bâtiment bas est reconstruit au cours du XX^e siècle.

Enfin, sur la rue Orfila, la parcelle est occupée par deux



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle du bâtiment à l'angle des rues Orfila et Pelleport.

Vues actuelles de l'intérieur de l'hôtel, de gauche à droite : l'entrée (qui serait condamnée) vue du haut du palier, une fenêtre de l'escalier et le départ de l'escalier (qui serait démoli).



bâtiments en brique construits par un maréchal-ferrant entre 1888 et 1895 à l'alignement de la voie, avec un jardin derrière. Ils ont été remplacés au milieu des années 1950 par une construction à rez-de-chaussée le long du mitoyen gauche (le projet d'immeuble à plein gabarit n'a jamais été mis en œuvre).

Les caractères anciens de cet ensemble de constructions, hétérogènes ont été presque complètement gommés par les modifications successives apportées au cours du XX^e siècle. La maison de l'angle attire toutefois l'attention car elle témoigne de l'histoire du quartier et marque la topographie environnante. Elle abritait depuis les années 1920 jusqu'en 2012 la maison Roussélet, fabricant de « bijoux de haute fantaisie » qui employa jusqu'à 800 personnes travaillant pour les couturiers parisiens. Aujourd'hui, le carrefour est marqué à la fois par la maison d'angle et par l'espace libre de sa cour intérieure, visible depuis l'espace public. L'ensemble forme ainsi une rupture dans une séquence d'immeubles à plein gabarit. La démolition totale est demandée pour la réalisation d'un immeuble neuf de 42 logements et un commerce, élevé de 6 étages carrés (2 niveaux de sous-sol créés), à l'alignement des deux voies.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 823 et 860, VO¹¹ 2615.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de démolition totale d'un ensemble de logements, de commerce et d'ateliers, à l'angle des rues Pelleport et Orfila.

La Commission note que la parcelle est représentative de ces petits ensembles du XIX^e siècle qui, ayant échappé à la norme du plein gabarit sur rue, ont conservé un bâti d'échelle et de datation hétérogènes issus d'usages mêlant habitat populaire et activité manufacturière. Elle insiste sur la place essentielle de ces ensembles dans le tissu urbain.

En conséquence, la Commission s'oppose à la démolition totale envisagée et demande que l'évolution de la parcelle s'accompagne de la conservation de ces caractéristiques. Elle souhaite la conservation du bâtiment d'angle et évoque la possibilité d'élever une construction en appui du pignon ouest (BMO du 16 avril 2013).

[83-85, rue du Bac, 53-57, rue de Grenelle et 14, boulevard Raspail (07^e arr.)]

Restructuration d'un cœur d'îlot au faubourg Saint-Germain

Pétitionnaire : M. DUMAS, Laurent
DUFOURT BIGUET IMMOBILIER

PC 075 107 12 V 0042

Dossier déposé le 05/11/2012

« Réhabilitation et extension d'un ensemble de bâtiments de 1 à 6 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel à usage d'habitation, de bureau, d'artisanat, de commerce, d'hébergement hôtelier et d'enseignement, situé sur 2 terrains, avec changements de destinations partiels, ravalement des façades, modifications d'aspect extérieur, démolitions partielles, reconstruction et extension des planchers à tous les niveaux, construction d'1 bâtiment d'habitation de 4 étages et création de 2 niveaux de sous-sol.

SHON supprimée sur les 2 terrains : 2 800 m², SHON créée sur les 2 terrains : 3 152 m², surface des deux terrains :

4 744 m². »

PROTECTION

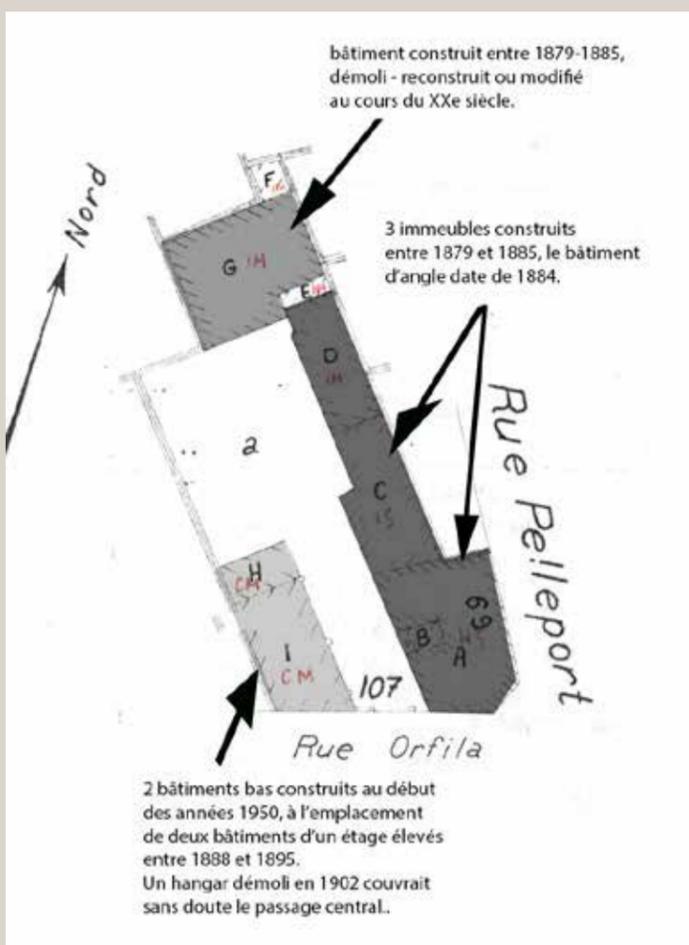
Protection au titre des Monuments historiques : 83-85, rue du Bac : « la façade » (inscription par arrêté du 16 juin 1965).

Plan de sauvegarde et de mise en valeur du faubourg Saint-Germain.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 5 janvier 1959 : « signalement par M. le général Zeller de la récente disparition des frontons de l'ancienne chapelle des Récollettes ».

- séance du 11 octobre 1993 : pas de résolution.



Vue actuelle depuis l'avenue Gambetta.



Vue de l'état projeté depuis l'avenue Gambetta (© LLTR architectes urbanistes).



Extrait du plan de sauvegarde et de mise en valeur du faubourg Saint-Germain.



Plan des hauteurs bâties.



La façade de l'ancienne chapelle du couvent des Récollettes, rue du Bac, au début du XX^e siècle (© Neurdein / Roger-Viollet).

PRÉSENTATION

L'importante parcelle concernée aujourd'hui par ce projet de restauration et de restructuration se compose de trois entités réunies en une seule propriété depuis 2011. De natures et d'époques différentes, elles ont en commun de résulter de l'opération du lotissement de la clôture du couvent des Récollettes, constituée par différentes acquisitions entre 1640 et 1686. Les vestiges des bâtiments conventuels subsistent aujourd'hui dans l'ensemble situé 81-85, rue du Bac, ainsi que dans une partie des locaux du musée Maillol. Le grand jardin a été loti en deux temps : d'une part, pour construire le petit bâtiment en brique du 14, boulevard Raspail (parcelle résultant de l'ouverture de cette nouvelle voie en 1905), et, d'autre part, pour créer la cour du 53-57, rue de Grenelle, ensemble initialement étranger au couvent.

Le couvent se développait en cœur d'îlot, derrière des immeubles locatifs. Ses vestiges correspondent à l'ancienne entrée, constituée par un étroit passage conduisant à la cour et longeant le flanc gauche de la chapelle, dont la façade s'ouvre directement sur la rue. Construite entre 1693 et 1703, elle a été entièrement modifiée aux

XIX^e et XX^e siècles (entresolée, transformée en commerce et logements...). Ne subsistent aujourd'hui que des traces de son élévation d'origine « à la romaine » avec le fronton triangulaire du premier étage et les vestiges de volutes du second. Le long du passage, se repère une ancienne grande baie qui permettait l'éclairage latéral de la nef. Perpendiculairement au chevet, s'étend l'ancien chœur des religieuses, élevé dans la seconde moitié du XVII^e siècle et composé d'une vaste salle couverte d'un plafond à voussures et éclairé par de hautes fenêtres sur la cour. Il se prolonge par le noviciat, installé dans une maison un peu plus ancienne qui a conservé son escalier en bois à quatre noyaux. Ce corps de bâtiment a été surélevé au XIX^e siècle et sa façade sur la cour a été modifiée avec le recouvrement des baies du chœur lorsque celui-ci a été entresolé. Entre la cour du couvent et le jardin, un second corps de logis, contemporain du précédent, abritait les cuisines, le réfectoire et les dortoirs ; côté jardin, il était ouvert au rez-de-chaussée par une galerie en anse de panier servant de cloître.

L'ensemble 53-57, rue de Grenelle résulte de plusieurs campagnes de construction conduites entre 1908 et

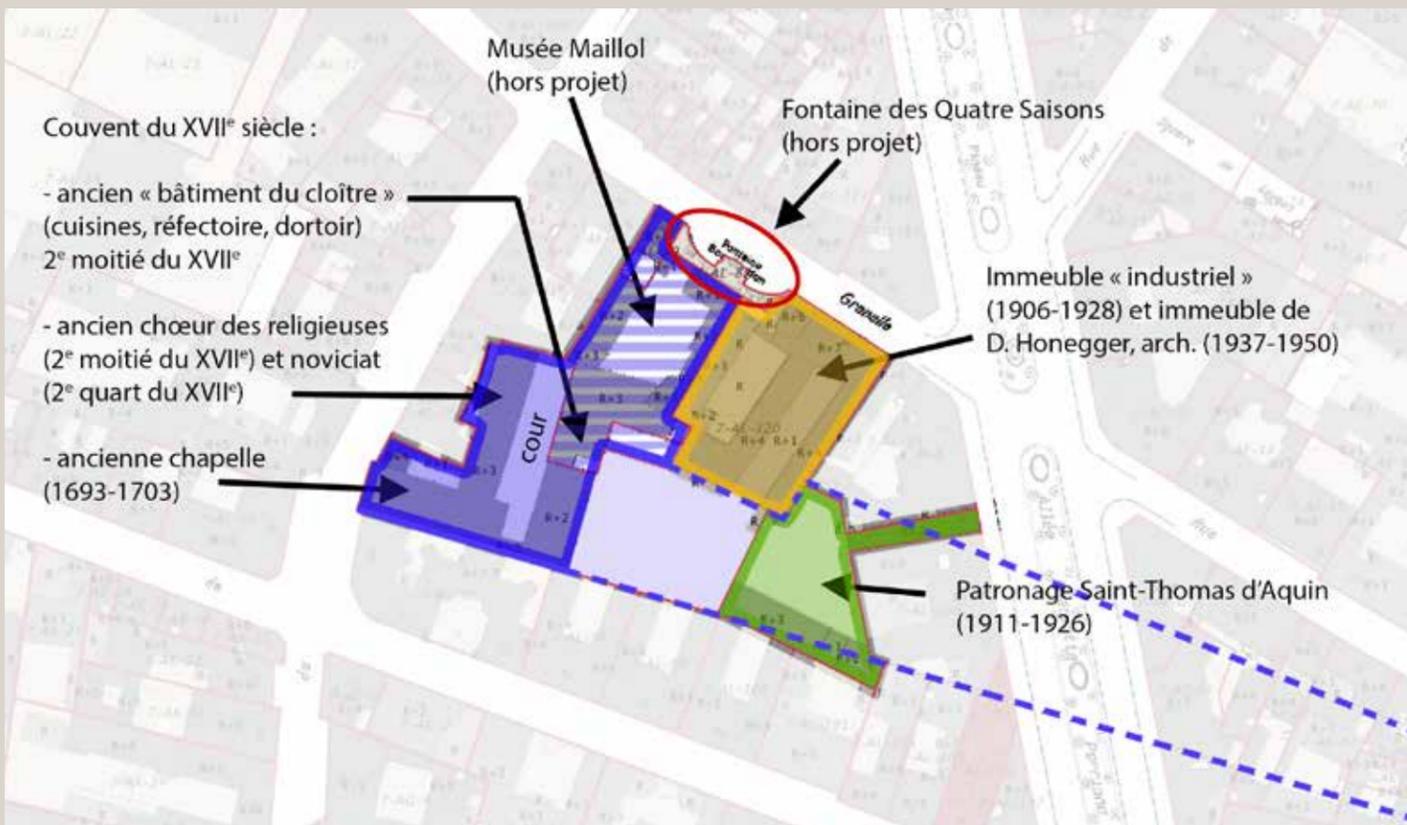
1950 à l'emplacement d'un hôtel particulier et de trois immeubles anciens situés au revers de la fontaine des Quatre Saisons de Bouchardon (1739). Seul un corps de bâtiment de la fin du XVIII^e siècle a été conservé, mais abondamment modifié par la suite. L'ensemble se compose d'un immeuble de rapport sur la rue de Grenelle, adossé à la fontaine, construit par Denis Honegger en 1937-1938 en béton revêtu d'un parement de pierre. Il remplaçait un bâtiment industriel des années 1908-1926 dont ne furent conservées que les ailes se développant en U vers le fond de la parcelle (structure béton et remplissage de brique). L'architecte restructura l'ensemble des bâtiments en vastes plateaux d'ateliers et de bureaux, dégagant notamment la totalité du rez-de-chaussée. Si les bâtiments de l'entre-deux guerres ont perdu une grande partie de leur caractère par les différentes modifications apportées aux intérieurs, l'immeuble d'habitation a été conservé sans modification notable, avec une grande qualité de sa séquence d'entrée et du dessin de sa façade.

14, boulevard Raspail, la parcelle triangulaire, résultant de l'ouverture du boulevard, est accessible par un long passage cocher pratiqué sous un immeuble de H. Sau-

vage (n° 16). Elle est occupée par un corps de bâtiment en brique et béton, construit en 1911 par l'architecte P.-M. Meunié pour abriter le patronage de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin, puis étendu et surélevé en 1925-1926.

Le projet actuel vise à réunir ces trois entités au moyen d'une circulation à l'intérieur de l'îlot et d'un programme de commerces en rez-de-chaussée et premier étage. L'ensemble issu du couvent des Récollettes serait restauré sans modification des volumes, alors que les deux autres ensembles seraient plus lourdement restructurés et ponctuellement surélevés. Enfin, des constructions neuves seraient également prévues dans la cour.

Les façades des bâtiments de l'ancien couvent seront restaurées avec quelques propositions de restitution, appuyées sur l'étude historique et des sondages : la réouverture de la grande baie de la chapelle donnant sur le passage d'entrée, et la recréation des grandes fenêtres du chœur des religieuses sur la cour (le chœur en lui-même reste entresolé, mais le plancher est réduit de manière à dégager les baies). Aucune modification intérieure de la chapelle n'est prévue et la façade sera



Plan général des dispositions actuelles de la parcelle. En violet (photos A, B, C et I), l'emprise des anciens bâtiments et terrains du couvent des Récollettes, ayant son entrée rue du Bac (en tirets, les anciennes limites du jardin). En jaune, l'ensemble industriel, complété par un immeuble d'habitation, côté rue de Grenelle (photos D, E, F et J). En vert, l'ancien patronage Saint-Thomas d'Aquin, accessible par le boulevard Raspail (photos F, G, H et K).



Photo A : vue actuelle de la façade du chœur des religieuses sur la cour.



Photo B : vue actuelle de la façade du « bâtiment du cloître » (aujourd'hui partiellement occupé par le musée Maillol), parallèle à celui du chœur.



Vue actuelle de l'intérieur de l'ancien chœur des religieuses. Aujourd'hui entresolé, il conserve son plafond à voussures.



Photo C : vue actuelle du revers du « bâtiment du cloître », donnant initialement sur le jardin du couvent. Depuis, il a été surélevé et les arcades du rez-de-chaussée ont été bouchées.

simplement nettoyée. Les locaux de cet ensemble conserveront leurs affectations actuelles – commerces en partie basse, logements dans les étages, et hôtel de tourisme au 83, rue du Bac.

L'ensemble côté rue de Grenelle doit au contraire connaître des transformations plus importantes. De manière à aménager des surfaces commerciales sur l'ensemble du rez-de-chaussée et du premier étage, aussi bien sur la rue que de part et d'autre de la cour intérieure, il est demandée la démolition de la couverture de la cour et la démolition / reconstruction des élévations des deux niveaux inférieurs. Toutes les façades des bâtiments de 1908-1926 seraient redessinées : aux niveaux bas, une structure métallique remplacerait au rez-de-chaussée et au premier étage la structure en béton des bâtiments. Dans les étages, le remplissage de brique disparaîtrait plus ou moins complètement pour aménager des logements largement éclairés. Sur la rue de Grenelle, la façade d'Honegger serait redessinée dans sa partie basse de manière à créer un socle commercial sur deux niveaux : le rythme des percements et les proportions de l'élévation seraient modifiés, faisant disparaître le

registre du premier étage actuel.

Après démolition du mur séparatif entre la cour de l'ancien garage et celle du 14, boulevard Raspail, l'immeuble du patronage serait intégré à l'ensemble immobilier. Il est soumis à la même démarche de recomposition des façades, entraînant sa régularisation complète et la disparition de la lecture de ses étapes de construction. Il serait en outre surélevé d'un étage, dans le même style que les constructions neuves (habitations) envisagées dans son prolongement.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- archives de la Commission du Vieux Paris et documentation du DHAAP.
- étude GRAHAL, novembre 2012.
- Françoise Hamon, « Couvent des Récollettes, 83-85, rue du Bac », *Le Faubourg Saint-Germain. La Rue du Bac*, Paris, AAVP, 1990, p. 37-43.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de restructuration d'un cœur d'îlot dans le faubourg Saint-Germain.

Constatant la complexité morphologique et la multiplicité

des strates historiques du site, la Commission souhaite procéder à une visite des lieux avant d'arrêter son avis sur ce projet de transformation radicale du cœur d'un îlot situé en secteur sauvegardé (BMO du 16 avril 2013).

Photos G et H : vues actuelles du bâtiment du patronage de Saint-Thomas d'Aquin.



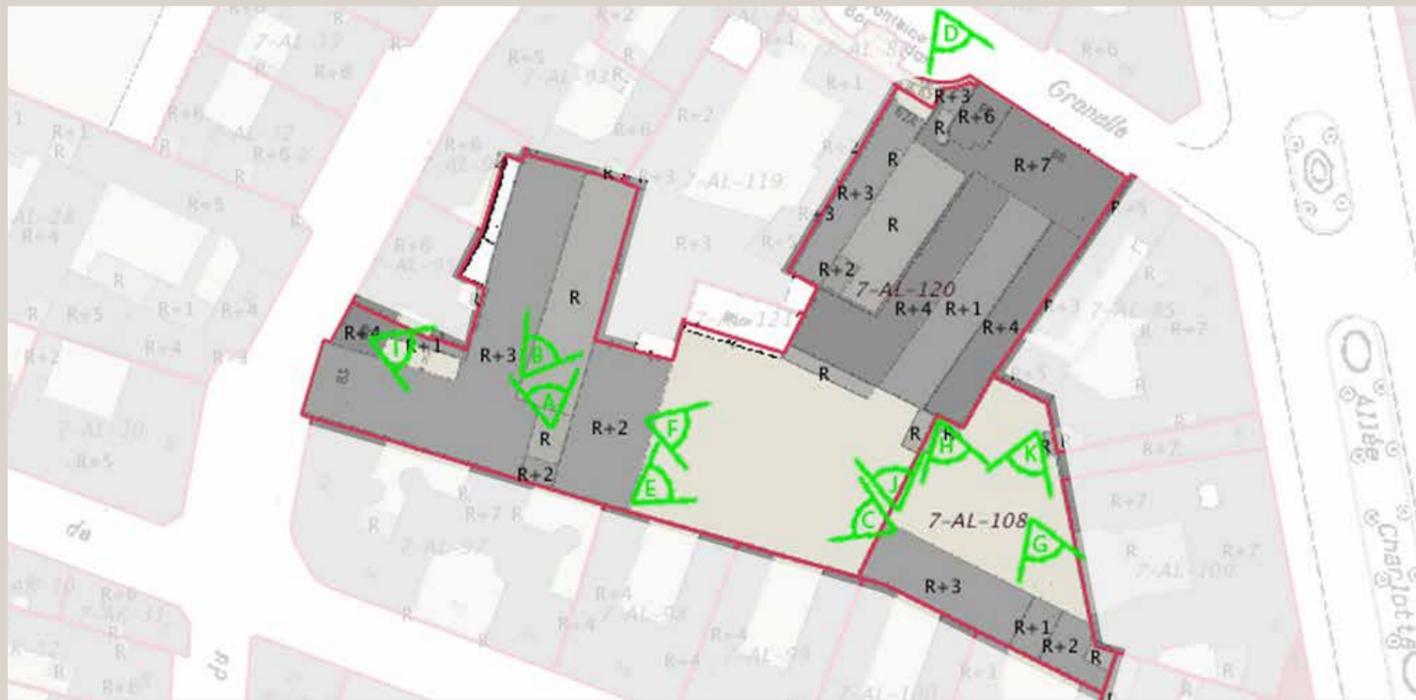
Photo D : vue actuelle de l'immeuble construit par Honegger rue de Grenelle, adossé à la fontaine de Bouchardon.



Photo E : vue actuelle de l'extrémité des bâtiments industriels du côté de l'ancien jardin du couvent.

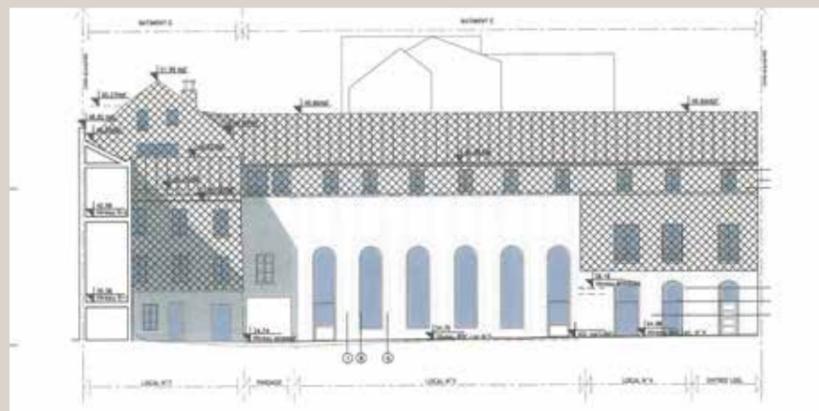


Photo F : vue générale actuelle du cœur de la parcelle, prise depuis l'ancien couvent. À gauche, les bâtiments industriels ; au fond, le patronage accessible par un passage sous le 16, boulevard Raspail. Le mur séparant ces deux parcelles serait démoli pour créer des circulations à l'intérieur de l'îlot.



Plan masse actuel avec repérage des prises de vue.

Modification de la façade de l'ancien chœur des religieuses sur la cour.



Ci-dessus : repérage des démolitions et élévation projetée sur la cour.

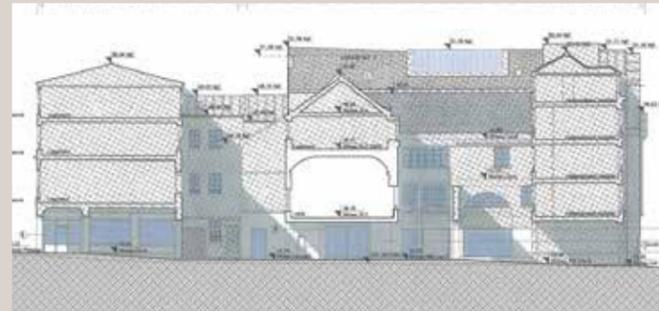
Ci-contre : vue actuelle de la cour et perspective de l'état projeté.

(documents de projet © B&B Architectes)



Plan masse de l'état projeté avec repérage des prises de vues perspectives (© B&B Architectes).

Modification du passage longeant la chapelle.



Ci-dessus : coupe longitudinale sur les bâtiments du couvent (la rue du Bac est à droite) avec repérage des démolitions et élévation projetée du passage.

Ci-contre : vues actuelles de la baie de la chapelle à réouvrir et du passage ; vue perspective de l'état projeté.

(documents de projet © B&B Architectes)



Modification de la façade rue de Grenelle.



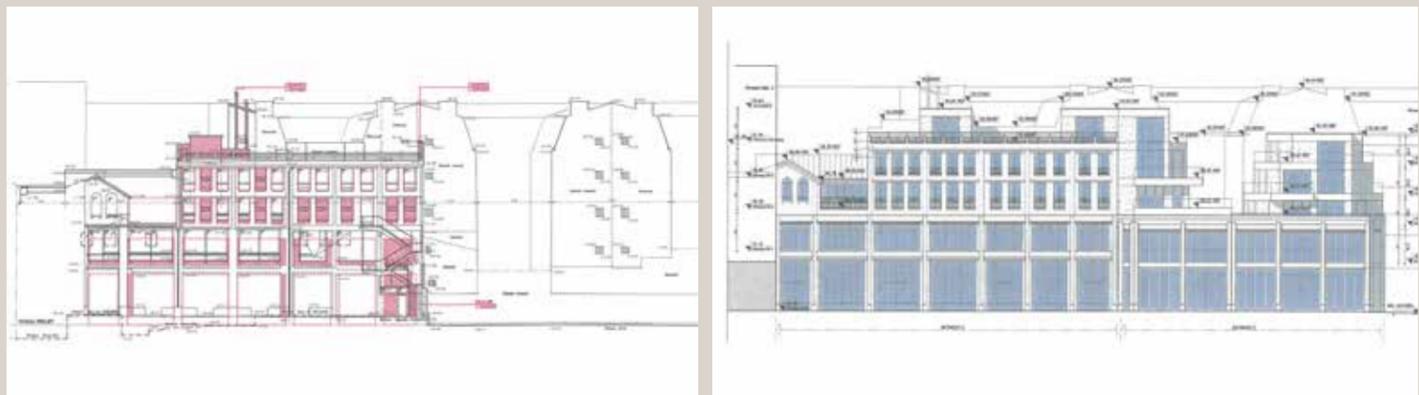
Repérage des démolitions et état projeté (© B&B Architectes).

Modification des bâtiments industriels.



Repérage des démolitions et état projeté (la rue de Grenelle est à droite) (© B&B Architectes).

Modification, surélévation et extension du patronage.



Repérage des démolitions en façade et état projeté (© B&B Architectes).



Photo D : vue actuelle de l'immeuble de Honegger.



État projeté de l'immeuble Honegger (© B&B Architectes).



Photo J : vue actuelle des bâtiments industriels.



Vue projetée de la cour en coeur d'îlot (© B&B Architectes).



Photo K : vue actuelle du bâtiment du patronage.



Vue projetée du bâtiment du patronage (© B&B Architectes).

[22, avenue Matignon (08^e arr.)]

Restructuration d'un immeuble de bureaux des années 1970

Pétitionnaire : M. VAQUIER, Pierre - UGICOMI

PC 075 108 12 V 0062

Dossier déposé le 14/12/2012

« Restructuration pour mise en conformité d'un bâtiment de bureau de 8 étages sur 2 niveaux de sous-sol, sur rue, cour et jardin, avec modification des liaisons verticales, démolitions partielles à tous les niveaux de murs porteurs, remplacement de la façade arrière et création de 4 châssis de désenfumage en toitures-terrasses.

SHON supprimée : 387 m², SHON créée : 335 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU. Motivation : « immeuble de bureaux réalisé en 1974 par l'architecte Vittorio Mazzucconi pour le compte de l'agence de publicité Walter Thomp-

son. Cet immeuble témoigne d'un effort singulier de conciliation entre créativité et intégration dans un tissu ancien. La façade en mur-rideau, présente avec une pointe d'humour, un parement de fausses ruines classiques masquant partiellement aux étages inférieurs un vitrage fumé qui laisse aisément deviner la structure et l'esprit totalement moderne du bâtiment. »

PRÉSENTATION

À l'origine, cet immeuble est édifié pour le compte d'une grande agence de publicité américaine (J. Walter Thompson) qui passe commande à l'architecte italien Vittorio Mazzucconi (auteur d'une agence de publicité à Milan en 1971). Ce premier projet, signé par les architectes chargés de l'exécution (A. Croizé, E. Rougier et D. Gaymard) comprenait

un premier corps de bâtiment sur l'avenue (huit étages dont les deux derniers en retrait avec terrasse), au derrière un petit patio planté d'arbres ; en aile à droite de ce patio et au fond, quatre autres corps de bâtiment faisant retour d'équerre.

Chaque étage du bâtiment sur l'avenue Matignon était constitué de grands plateaux sans cloisonnement – selon la théorie de l'*open space* – éclairés sur l'avenue et sur le jardin. La façade sur l'avenue était composée d'une partie basse entièrement vitrée, d'un mur en pierre de taille de forme irrégulière dans lequel venait s'incruster un semi-mur rideau constitué de vitres polies de type athermique pourvues de menuiseries en aluminium anodisé ton bronze. Les façades sur le jardin reprenaient le même système de mur rideau et de menuiseries.

Ce premier projet, déposé en septembre 1972, reçoit un avis favorable de la Commission des sites de Paris puis par la Commission supérieure des Monuments historiques, mais il est refusé par le ministre des Affaires culturelles (alors Maurice Druon) qui jugeait que le parti esthétique de la façade, reprenant de façon aléatoire des motifs de la modénature

de l'ancien immeuble Louis-Philippe détruit, rompait « trop brutalement avec le caractère actuel de l'avenue Matignon ». Ce à quoi Yvan Christ répondait « qu'avenue Matignon, il n'y a plus rien à perdre et qu'il y a tout à gagner. »

L'architecte reprit son projet pour en faire disparaître les motifs de blocage ; en conséquence de quoi il conservait entièrement la façade en pierre de taille sur l'avenue du bâtiment existant avec néanmoins des modifications importantes (évidemment du rez-de-chaussée jusqu'à la corniche, surélévation de deux étages carrés supplémentaires, de deux étages en retrait et d'un dernier étage de comble. Ce nouveau projet fut accepté par le ministère et le permis de construire accordé le 26 décembre 1973.

Alors que le chantier était déjà commencé, le projet de façade approuvé est remis en cause par le ministre des Affaires culturelles (alors Alain Peyrefitte puis Michel Guy, à partir du 8 juin 1974). On décide de revenir à la première façade dessinée par Mazzucconi (selon plans modificatifs du 26 juin 1974). Un permis de construire modificatif fut accordé le 30 janvier 1975 qui comprenait aussi quelques modifications des



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Façade du bâtiment sur l'avenue Matignon au moment de sa livraison (*Architecture intérieure*, 1976).

Le « Matignon building », dans les nombreuses publications qui ont suivi son achèvement en 1976, a d'abord retenu l'attention par sa façade et les citations qu'il contenait, telles celle de la pile cruciforme – allusion à celle de Mies van der Rohe – ou l'emploi d'un vocabulaire architectonique rappelant l'écriture de Carlo Scarpa.



Vue sur le hall d'entrée dans les années 1970 (*Architecture intérieure*, 1976).



Vue sur le jardin intérieur et les édicules arrière (*Créé*, n°43, 1976).



Émergence sur la terrasse du troisième niveau d'une des piles cruciformes dont l'implantation répond à une logique de tracé régulateur.

plans d'origine, notamment en ce qui concernait l'implantation des escaliers :

- le grand escalier rampe sur rampe implanté à droite du grand hall, en mitoyenneté avec l'aile droite du patio,
- deux escaliers particuliers implantés l'un en vis, à gauche du grand hall d'entrée pour desservir la mezzanine et le premier étage, l'autre, ne comptant qu'une seule rampe droite, aménagé dans le corps de bâtiment au fond du patio et ne distribuant que la mezzanine.

Dans le corps de bâtiment sur l'avenue, contre la façade, était aménagé entre certains étages un balcon circulaire en surplomb ayant vue sur les plateaux voisins par des vides et trémies.

Enfin sous le corps de bâtiment au fond du patio était créé un amphithéâtre circulaire servant de salle de projection.

Le hall d'entrée du rez-de-chaussée donnant sur l'avenue et sur le patio comprenait deux marches rattrapant la dénivellation par rapport à l'avenue Matignon, un sol en dallage de marbre, un mur latéral en béton recouvert en partie d'un parement de briques.

Le bâtiment est achevé en mai 1976 et fait immédiatement polémique. « Trop de verre avenue Matignon » titre le journal *Le Monde* (29 mai 1976) tandis que le bulletin *Information/Construction* (10/20 mai 1976) rapporte qu'une main anonyme a inscrit sur le dernier panneau de chantier « Bravo... enfin de la création architecturale à Paris. »

Le très « moderniste » guide *Architecture en France* publié par *Architecture d'aujourd'hui* le place dans sa sélection en soulignant le paradoxe de son insertion dans le quartier ; un « immeuble qui créa la surprise en 1976 » selon *AMC* qui le met dans sa sélection de « 30 ans d'architecture française » en 1986. Plus récemment, Gérard Monnier était plus sévère dans son appréciation, parlant d'un « bon exemple de la réduction de l'innovation à un traitement décoratif de surface. »

Quoi qu'il en soit, cet immeuble emblématique des années « Pub » reste un objet architectural remarquable.

Si l'ensemble des façades de l'immeuble n'a pas subi d'altération majeure depuis 1976, il n'en est pas de même des aménagements intérieurs.

Après le départ de l'agence de publicité, l'immeuble a fait l'objet de diverses interventions modifiant ses aménagements et distributions intérieurs (cloisonnement des grands plateaux, cloisonnement des balcons circulaires, planchéage des trémies et vides existants, démolition de l'escalier en vis, modification du décor du hall).

Aujourd'hui, le nouveau propriétaire souhaite réaliser une restructuration qui mette le bâtiment aux normes actuelles (sécurité incendie, accès handicap, isolation thermique, etc.) et en adéquation avec les attentes commerciales contemporaines tout en prenant en compte la valeur patrimoniale de l'édifice.

Le projet proposé par l'agence Wilmotte est à la fois une réhabilitation et une restructuration assez lourde. En effet, les façades sur rue et sur cour sont modernisées sans toucher à leur aspect visuel. La façade rue Matignon sera en partie doublée par une façade intérieure.

C'est la distribution intérieure qui est profondément modifiée, alors même que Mazzucconi avait pensé globalement façades et espaces intérieurs. Selon l'architecte, le maître

mot de l'espace intérieur était la communication, assurée par des vides et des transparences entre espaces se succédant de la rue au fond du jardin intérieur, entre étages et demi-niveaux, certaines trémies étant occupées par des sculptures. Le projet fait disparaître les mezzanines à mi-étage donnant sur la façade Matignon, remplacées par un escalier à vis (RdC à R+5) enclouonné, visible en transparence de la rue. Il se substitue à l'escalier d'origine qui serait détruit. Deux autres escaliers sont projetés, l'un pour la sécurité incendie à gauche dans le hall (RdC à R+8) et l'autre à gauche des ascenseurs (RdC à RdC Haut).

Le hall d'entrée est mis à niveau avec la rue, faisant disparaître la descente progressive vers le patio. Une passerelle, au niveau du nouveau sol, le traverserait pour la sécurité incendie et l'accès PMR.

Quelques éléments du décor d'origine, masqués par des habillages, seraient restitués sans qu'ils s'inscrivent dans un projet global et cohérent.

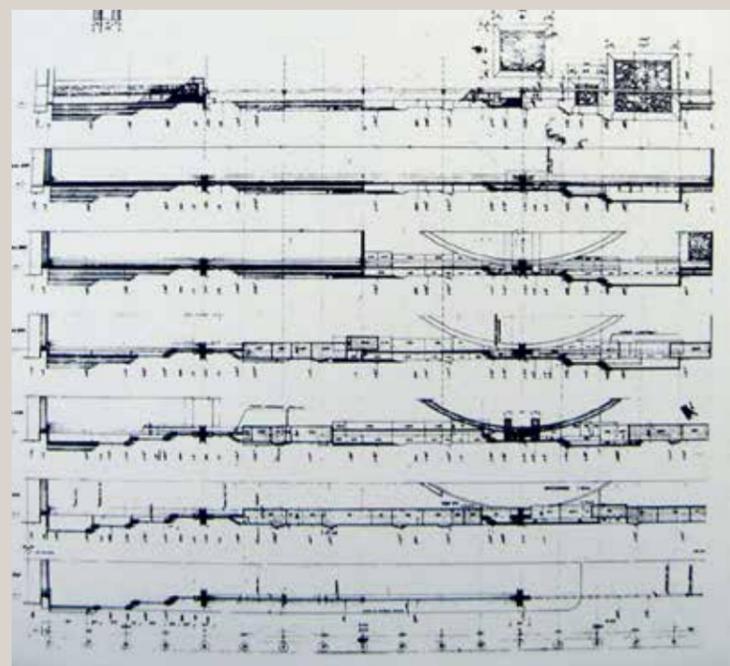
À l'heure actuelle, une grande partie du décor intérieur qui faisait le raffinement de cet immeuble a disparu. Mais la

La façade sur la rue Matignon possède trois niveaux de lecture :

- au plan urbain, la partie haute de la composition maçonnée est calée sur la corniche du bâtiment de gauche, tandis que les profilés d'aluminium zingués reprennent les hauteurs des bandeaux adjacents ;

- la profondeur du terrain est suggérée par la continuité visuelle entre la rue et le jardin en coeur de parcelle ;

- au plan symbolique, l'ordonnance en pierre de taille de la façade de l'ancien immeuble de rapport est utilisée dans une recomposition fragmentée.

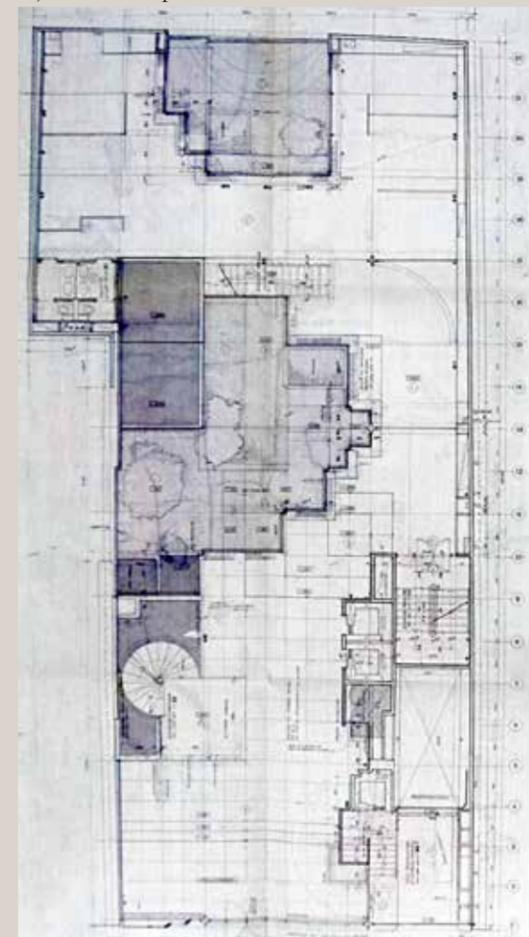


Détail de la mise en œuvre des sept niveaux de la façade (A. Krafft, *Architecture contemporaine*, 1982).



Vue actuelle de la façade sur l'avenue Matignon.

Trois séquences principales s'enchaînent au rez-de-chaussée : le hall amène par une descente de paliers successifs à contourner la jardin pour rejoindre les espaces de démonstration situés au 1^{er} sous-sol.



Plan du rez-de-chaussée en 1974 (Archives de Paris).



Le hall (*Créé*, n°43, 1976).



Le jardin intérieur.



Les espaces de présentation du 1^{er} sous-sol (*Créé*, n°43, 1976).

structure du bâtiment n'a pas été modifiée et une véritable réhabilitation semble encore possible et même souhaitable.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

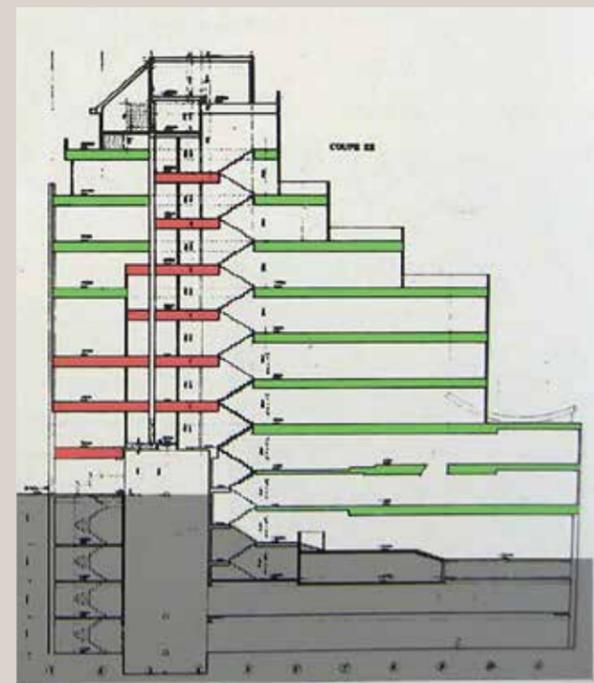
- Documentation du DHAAP.
- Vittorio Mazzucconi, « Per un'agenzia di pubblicità », *Ottogono*, mars 1971, n° 20, p. 26-30.
- Yvan Christ, « Un baroque du XX^e siècle », *L'amateur d'art*, 5 mars 1973.
- « Matignon Building : avant-garde ou décadence ? », *Architecture intérieure*, n° 155, septembre 1976 (spécial SICOB).
- Odile Fillon, « Le 22, avenue Matignon », *Créé*, n° 43, septembre-octobre 1976.
- Anthony Krafft, *Architecture contemporaine*, volume 2, 1980-1981, Paris, 1980.
- *Guide architecture en France 1945-1983*, Paris, *l'Architecture d'aujourd'hui*, 1983.
- AMC, n° 11, avril 1986 (L'architecture française de 1950 à 1980)
- Vittorio Mazzucconi, *L'idea della città*, Firenze, 1989 (expo-

- sition anthologique d'architecture et de peinture, consacrée à Paris, Paris, Istituto Italiano di Cultura, janvier 1990)
- Bernard Oudin, *Dictionnaire des architectes*, Paris, 1994.
- Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France*, t. 3, 1967-1999, Paris, 2000.
- Éric Lapierre, *Guide d'architecture - Paris 1900/2008*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2008, notice 846.
- GRAHAL, étude documentaire, rapport final, octobre 2012.

RÉSOLUTION

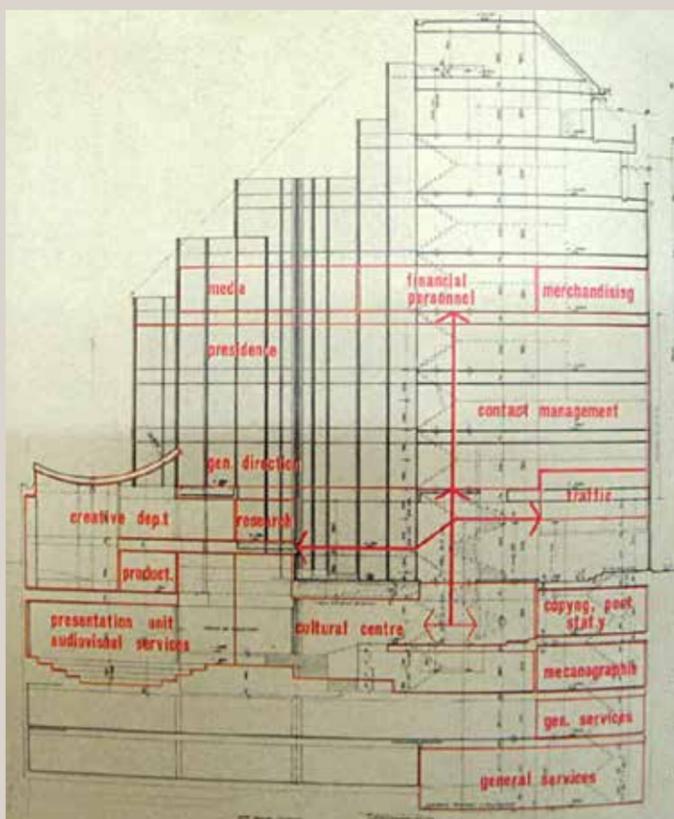
La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de restructuration d'un immeuble de bureau des années 1970.

Devant la difficulté à évaluer les transformations déjà subies par cet immeuble, dont elle rappelle qu'il constitue un jalon dans l'histoire de l'architecture contemporaine, la Commission demande à pouvoir le visiter avant d'arrêter son avis (BMO du 16 avril 2013).



À gauche, coupe (A. Krafft, *Architecture contemporaine*, 1982) montrant le principe du décalage des niveaux distribués de part et d'autre de chaque demies volées de l'escalier principal (A):
 - sur rue, les salles de réunion (B) (*Créé*, n°43, 1976) ;
 - sur cour, les plateaux de bureaux (C) (*Architecture intérieure*, 1976).

Les liaisons fonctionnelles – souhaitées par le commanditaire – sont assorties de continuités spatiales permises par les nombreuses trémies et volumes qui s'étendent sur toute la hauteur du bâtiment. Cette fluidité de l'espace est complétée par un cloisonnement à base de panneaux coulissants.



Coupe montrant les localisations programmatiques et leurs liaisons fonctionnelles (*Créé*, n°43, 1976).



Salles de réunion suspendues et leur volume sur les trois premiers niveaux du bâtiment (*Créé*, n°43, 1976).



Pavillon arrière abritant les locaux des « créatifs » et de la production.



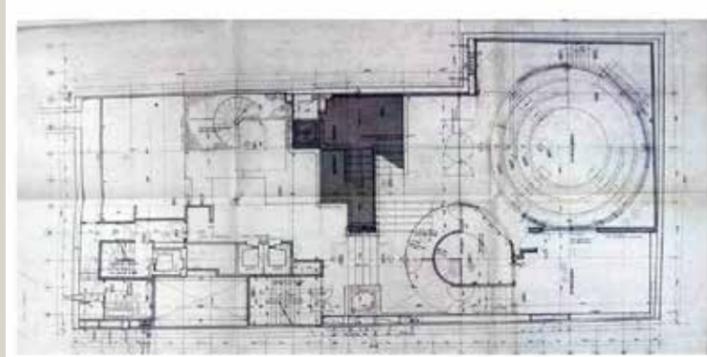
L'aile en retour du bâtiment rue épouse le gabarit réglementaire par un étagement successif de ses niveaux.



Le dessin des façades sur cour s'adapte aux besoins des locaux, dans le respect de la grille génératrice régulant la composition en plan du bâtiment.

ÉTAT ACTUEL DU BÂTIMENT ET DÉMOLITIONS ENVISAGÉES

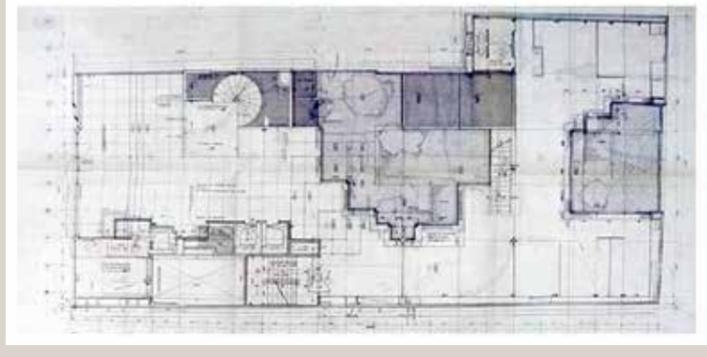
Les principales modifications apportées au bâtiment jusqu'à aujourd'hui concernent la suppression de l'escalier reliant sous-sol, rez-de-chaussée et premier étage, le cloisonnement systématique des espaces autrefois continus et la disparition de plusieurs dispositions architectoniques (sol, parements...)



Plan du premier sous-sol en 1974 (Archives de Paris).



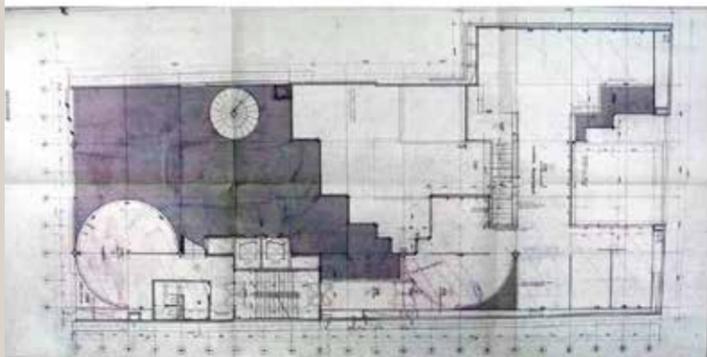
Plan du premier sous-sol existant (© Wilmotte & associés). En rouge, les démolitions envisagées.



Plan du rez-de-chaussée en 1974 (Archives de Paris).



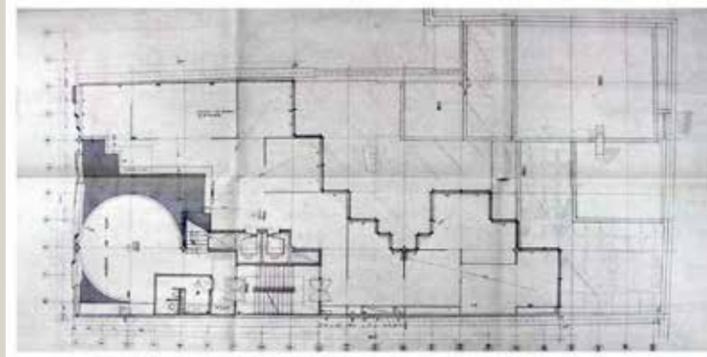
Plan du rez-de-chaussée existant (© Wilmotte & associés). En rouge, les démolitions envisagées.



Plan du niveau mezzanine en 1974 (Archives de Paris).



Plan du niveau mezzanine existant (© Wilmotte & associés). En rouge, les démolitions envisagées.



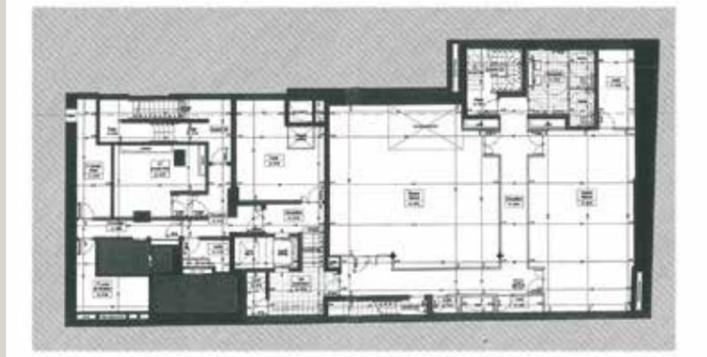
Plan du deuxième étage en 1974 (Archives de Paris).



Plan du deuxième étage existant (© Wilmotte & associés). En rouge, les démolitions envisagées.

NOUVELLES DISPOSITIONS PROPOSÉES

Le projet envisage, comme principale modification, la simplification des niveaux des sols du rez-de-chaussée, la disparition des demi-niveaux par étage et la reconfiguration complète des distributions verticales. Les façades vitrées arrière seraient remplacées « à l'identique ».



Plan projeté du premier sous-sol (© Wilmotte & associés).

Le premier sous-sol, distribué par deux nouveaux escaliers, serait entièrement modifié par la disparition :
 - de ses nivellements actuels au profit d'un sol unique,
 - et des nombreuses continuités visuelles entre ce niveau et le jardin en surplomb.



Plan projeté du rez-de-chaussée (© Wilmotte & associés).

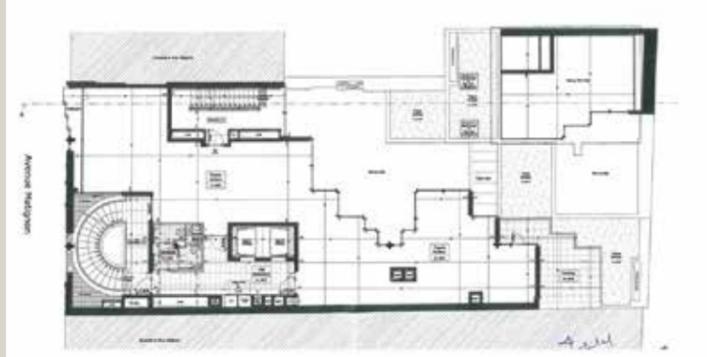
Au rez-de-chaussée, les différents degrés étagant les sols actuels disparaîtraient au bénéfice de deux niveaux différents : le premier de plain-pied avec l'avenue Matignon et le second, à l'arrière, aménagé un mètre plus bas.
 L'actuel escalier, épine dorsale distributive du système actuel des demi-niveaux, disparaîtrait au profit de deux nouveaux escaliers :
 - le premier, monumental et circulaire, prendrait la place des salles de réunion suspendues et desservirait les trois premiers étages ;
 - le second, droit et plaqué sur le mitoyen de gauche, distribuerait la totalité des niveaux supérieurs.

Enfin, la continuité entre le hall et les espaces du sous-sol à l'arrière serait interrompue par un troisième escalier reliant rez-de-chaussée et premier sous-sol.



Plan projeté du premier étage (© Wilmotte & associés).

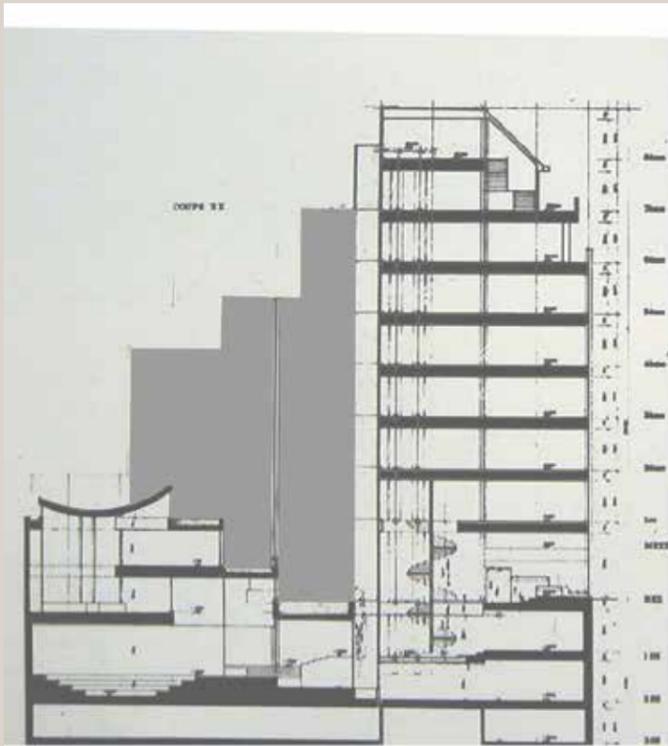
Les circulations verticales du premier étage seraient reliées par un nouveau couloir à droite.



Plan projeté du deuxième étage (© Wilmotte & associés).

Au deuxième étage, outre les nouvelles dispositions des circulations verticales, il est envisagé de réduire la trémie du vide entourant les salles de réunion circulaires pourtant encore en place.

Une seconde paroi vitrée viendrait doubler la façade actuelle sur l'avenue.



La coupe projetée décrit :

- la disparition de l'étagement par demi-niveau au profit de plateaux au nivellement continu ;
- la nouvelle distribution flanquant le mitoyen gauche d'un escalier à demi-volées droites ;
- la disparition des différents nivellements et le cloisonnement des espaces du premier sous-sol.

Coupe dans son état d'origine (A. Krafft, *Architecture contemporaine*, 1982).

Coupe longitudinale dans son état existant (© Wilmotte & associés).

Coupe longitudinale dans son état projeté (© Wilmotte & associés).



À gauche :

- en haut, départ du nouvel escalier monumental dans le hall d'entrée ;

- en bas, vue projetée du hall d'entrée montrant la continuité visuelle entre cour et jardin conservée. En revanche, la largeur du hall est diminuée par l'implantation de la volée droite de l'escalier circulaire et les étagements successifs du sol actuel sont remplacés par un sol à plan unique.

Ci-dessous :

- vue projetée depuis l'extérieur du bâtiment montrant l'épaisseur de la façade redoublée. L'escalier monumental projeté serait visible, mais les trémies actuelles situées à cet emplacement seraient comblées.

(documents de projet : Wilmotte & associés)



Vues actuelle et projetée de la façade sur l'avenue Matignon (© Wilmotte & associés). Les vitrages seraient doublés par l'intérieur dans un souci de meilleure performance énergétique. Le nouvel escalier monumental serait visible en second jour des parties vitrées.

[33 et 35, rue de Nantes (19^e arr.)]

Démolition de l'ancien lavoir-séchoir Sainte-Eugénie

Pétitionnaire : M. DAGNEAUX, Robert-Patrick

EPIC PARIS HABITAT OPH

PC 075 119 12 V 0058

Dossier déposé le 20/12/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 6 étages (20 logements sociaux) avec installation de panneaux solaires thermiques (30 m²) après démolition d'un bâtiment d'artisanat d'un étage.

SHON démolie : 474 m², SHON créée : 1298 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Cette frange sud de la commune de la Villette s'est développée le long de la Grande Rue, actuelle avenue de Flandre. Sa

densification s'est poursuivie sous l'influence des activités industrielles liées à la présence du canal de l'Ourcq. La rue de Nantes, qui reliait l'église de la Villette au village de Belleville, fut un de ces foyers secondaires de densification. Bien que son lotissement semble avoir commencé par la partie nord de la rue où se trouve le n°35, aucune occupation de ce terrain n'est décrite avant le milieu du XIX^e siècle.

Une vente de 1872 fait état à cette adresse, sous le titre de « Lavoir Sainte-Eugénie », d'une maison double élevée d'un étage, et de « matériel de lavoir ». Une autre description de 1891 est plus détaillée : après une porte bâtarde, un établissement complet apparaît, composé d'une maison d'habitation en briques et moellons et couverte en zinc, prolongée par une petite usine, décrite par le relevé comme une sorte de version moderne du lavoir public. Après un bureau vitré, son rez-de-chaussée est occupé par un « lavoir modèle »

de quatre-vingt places avec un long séchoir au-dessus, une grande cuve à lessive, un grand réservoir d'eau, deux essoreuses animées par une machine à vapeur de quatre chevaux et un générateur de cinq chevaux, peut-être pour les besoins du séchoir. Le tout était dominé par une cheminée en briques de vingt-deux mètres de haut dont on devine l'emplacement, au revers de la maison, sur le cadastre de 1894 et la fiche parcellaire de 1900.

Si l'état présent de la maison correspond à la description de 1891, le hangar actuel à charpente de bois qui couvre tout l'arrière de la parcelle présente des traces de réparations. Le séchoir quant à lui semble toujours en place, posé sur les entrails moisés et accessible par un escalier droit.

La démolition demandée aujourd'hui porte sur l'intégralité des constructions. Sur la parcelle, réunie au n°33 déjà libéré, seraient construits vingt logements sociaux sur six étages. La façade sur rue serait revêtue d'un bardage de ciment et la façade sur cour de tuiles émaillées.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ²⁸ 1919 et D²P⁴ 783.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de démolition de l'ancien lavoir Sainte-Eugénie.

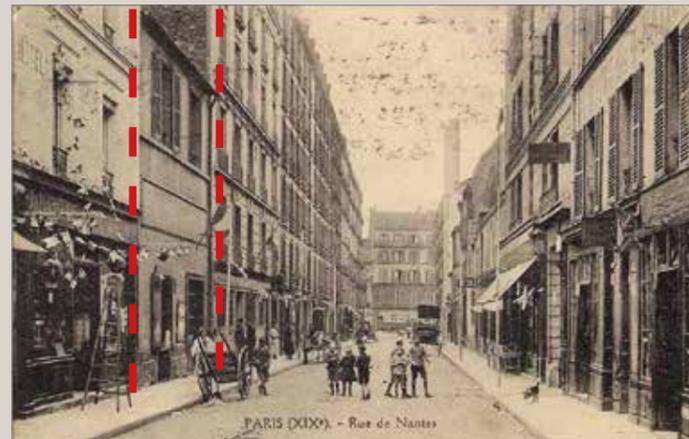
La Commission accepte la démolition de cet ancien lavoir à la condition qu'un reportage photographique complet soit réalisé pour le documenter. Elle exprime le souhait que la mémoire des deux parcelles soit lisible sur la façade sur rue du futur bâtiment d'habitation (BMO du 16 avril 2013).



Vue perspective du projet (© Atelier Du Pont, architectes).



PLU.



Vue de la rue de Nantes au début du XX^e siècle (carte postale). La deuxième maison à gauche serait démolie.



Plan des hauteurs bâties. Le projet occuperait une parcelle déjà libérée au n°33 et le n°35 serait démolie.



Entrée de l'ancien lavoir.



Vue actuelle du lavoir (cliché Paris Habitat). Au centre le séchoir accessible par l'escalier visible au premier plan.



Vue projetée depuis le fond de la parcelle (© Atelier Du Pont, architectes).



Vue actuelle depuis le fond de la parcelle (© Atelier Du Pont, architectes). À gauche, la couverture sur l'ancien lavoir.

[2-1-IT, cité Bergère et 6, rue du Faubourg Montmartre (09^e arr.)]

Remplacement de fenêtres anciennes sur un Monument historique

Pétitionnaire : M. MILLOT Franck
L'HABITAT SOCIAL FRANÇAIS
PC 075 109 12 V 1054
Dossier déposé le 12/11/2012
« Remplacement des menuiseries extérieures. »

PROTECTION

Protection au titre des Monuments historiques : « ensemble des façades et toitures, y compris les façades en retour sur les rues Bergère et du Faubourg-Montmartre ; sols ; les deux passages d'accès avec leurs grilles » (inscription par arrêté du 9 octobre 1990).

PRÉSENTATION

Propriétaire de trois vastes parcelles disposées en coude, la baronne de Boulnois fait ouvrir en 1825 une voie privée,

dont le lotissement est achevé en 1827, reliant la rue Bergère à la rue du Faubourg Montmartre. Sur celle-ci, est élevé un immeuble de pierre de taille large de neuf travées et composé d'un rez-de-chaussée à entresol, deux étages carrés et un retiré. Il est largement ouvert par un passage en forme de serlienne dorique, surmontée d'un large balcon, qui donne accès à l'intérieur de la cité. Le long de la voie intérieure, les maisons à loyer et hôtels de voyageurs en moellon enduit se développent selon la même élévation : socle à lignes de refends continues, fenêtres aux dessins variés selon les étages – en plein cintre au premier, rectangulaires sur consoles au second... – garde-corps en fonte, modénature discrète. L'ensemble est caractéristique des opérations urbaines privées du règne de Charles X et de l'architecture néoclassique élégante de la Restauration. À ce titre, et comme lieu de mémoire de plusieurs résidents célèbres, il est protégé au titre

des Monuments historiques depuis 1990.

La demande actuelle vise à remplacer les menuiseries sur deux lots de cet ensemble en copropriété (au 3^e étage sur rue et cour de l'immeuble principal, et au 4^e étage du second bâtiment à droite du passage), en continuité d'une opération entreprise en 2011. Une dizaine de châssis d'origine serait remplacée par des fenêtres « à l'identique, en rénovation » avec repose des crémones et espagnolettes anciennes. Ce changement s'accompagne de la volonté de mettre aux normes de sécurité les garde-corps par l'installation de panneaux en plastique translucide en tableau entre la fenêtre et la grille.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 395 et 113, DQ¹⁸ 342.
- Henri Dulac, *Almanach des 25 000 adresses des principaux habitants de Paris...*, Paris, 1835.
- Bruno Centorame, *Le 9^e arrondissement. Itinéraires d'histoire et d'architecture*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2000, p. 124.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de remplacement de fenêtres anciennes sur un bâtiment protégé au titre des monuments historiques. La Commission, tenant compte de la qualité de cette architecture néoclassique datant de la Restauration, s'oppose à la disparition d'éléments d'origine de second œuvre tels que les menuiseries extérieures et volets intérieurs (BMO du 16 avril 2013).



Ci-dessus : détails de crémones, à gauche côté rue et à droite, sur un palier côté cité.



PLU.



Façade sur la rue du Faubourg Montmartre. Les 5 croisées de droite du troisième étage seraient changées.



Plan des hauteurs bâties.



Détail des fenêtres du troisième étage.



Façades sur la cité Bergère. Certaines croisées ont déjà été remplacées ; les logements n'appartenant pas tous au demandeur, l'intervention, à ce stade, est limitée aux parties entourées en rouge.



[59, avenue Foch (16^e arr.)]

Installation d'un escalier de secours au musée d'Ennery

Pétitionnaire : M. BERNON, Olivier de - MUSEE GUIMET

PC 075 116 12 V 0068

Dossier déposé le 28/11/2012

« Création d'un escalier de secours extérieur et modification de la porte d'entrée d'un musée. »

PROTECTION

Protection au titre des Monuments historiques : « le musée en totalité, y compris les vitrines » (inscription par arrêté du 11 juillet 1979).

PRÉSENTATION

L'hôtel d'Ennery a été construit à partir de 1877 par Pierre-Joseph Olive, auteur de plusieurs immeubles parisiens mais également bruxellois, et très actif dans le développement de la ville du Vésinet. Il s'agissait, en élevant un nouvel hôtel

particulier le long de l'avenue du Bois de Boulogne, future avenue Foch, d'abriter la vie mondaine du couple d'Ennery, mais aussi l'importante collection d'art extrême-oriental que réunissait de longue date la passion de Clémence d'Ennery, la femme du célèbre dramaturge Adolphe Philippe d'Ennery. L'hôtel initial est un bâtiment de style eclectique, implanté en retrait derrière une grille comme la règle d'urbanisme l'impose à cet endroit. La maison, rythmée par quatre arcades au rez-de-chaussée, un étage ordonnancé à cinq travées dont la partie centrale est surmontée d'un attique en forme d'atelier, s'avère rapidement trop exigüe pour les collections. Vers 1885, elle est agrandie par un nouveau pavillon élevé à sa gauche, dans un style monumental, scandé par des pilastres à bossages et surmonté d'un dôme carré (« deuxième galerie » sur le plan ci-contre). Il se prolonge par une nouvelle grande salle d'exposition au-dessus de l'aile des écuries (« troisième

galerie » sur le plan ci-contre).

Au cours des années 1890, les acquisitions ont lieu à un rythme forcé rendant nécessaire, dès 1894, une nouvelle extension, cette fois au-dessus de la remise (Lemaire architecte) en prolongement de la précédente (« quatrième galerie » sur le plan ci-contre).

Ces nouvelles salles, décorées dans des styles historiques conventionnels, sont entièrement dédiées à l'exposition des œuvres dans des vitrines spécialement décorées de marqueterie et de nacre. Les collections – plus de six mille œuvres – forment à la fois le décor et le mobilier de cette maison-musée. À l'opposé de la vision analytique qui prévaut alors pour la conception des musées, elles correspondent à l'image rêvée, dominée par le Japonisme, d'un Extrême-Orient en réduction où se côtoient des figurines de porcelaines, de laques et jade sous la garde d'un bestiaire emprunté aux temples chinois. Elles ont été léguées à l'État à la fin du XIX^e siècle.

La succession de locaux en étage, dont l'accès est commandé par le salon du corps principal, s'achève en cul-de-sac, sans communication directe avec le rez-de-chaussée. Pour en permettre l'évacuation, il est aujourd'hui nécessaire de doter le musée d'une issue de secours. Le projet vise à plaquer, en fa-

çade du bâtiment de fond de cour, un escalier extérieur métallique, traité de manière monumentale, devant la fenêtre de droite qui serait agrandie en porte.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.

- Archives de Paris : D³P⁴ 133 et VO¹¹ 357.

- *La Construction moderne*, n° 16, 18 avril 1903, p. 348 ; n° 29, 16 juillet 1910, p. 504 ; n° 25, 22 juin 1913, p. 456.

- E. Deshayes, *Petit guide illustré au musée d'Ennery*, Paris, Ernest Leroux, 1908.

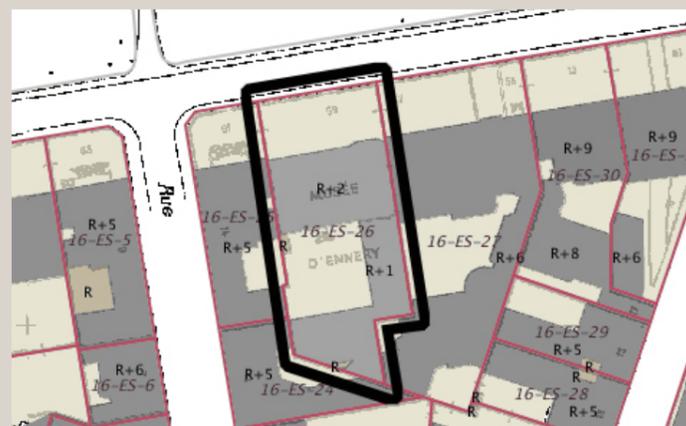
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet d'installation d'un escalier de secours au musée d'Ennery, installé dans un bâtiment protégé au titre des Monuments historiques.

La Commission souhaite qu'une autre solution moins envahissante soit recherchée pour l'installation de l'escalier de secours (BMO du 16 avril 2013).



PLU.



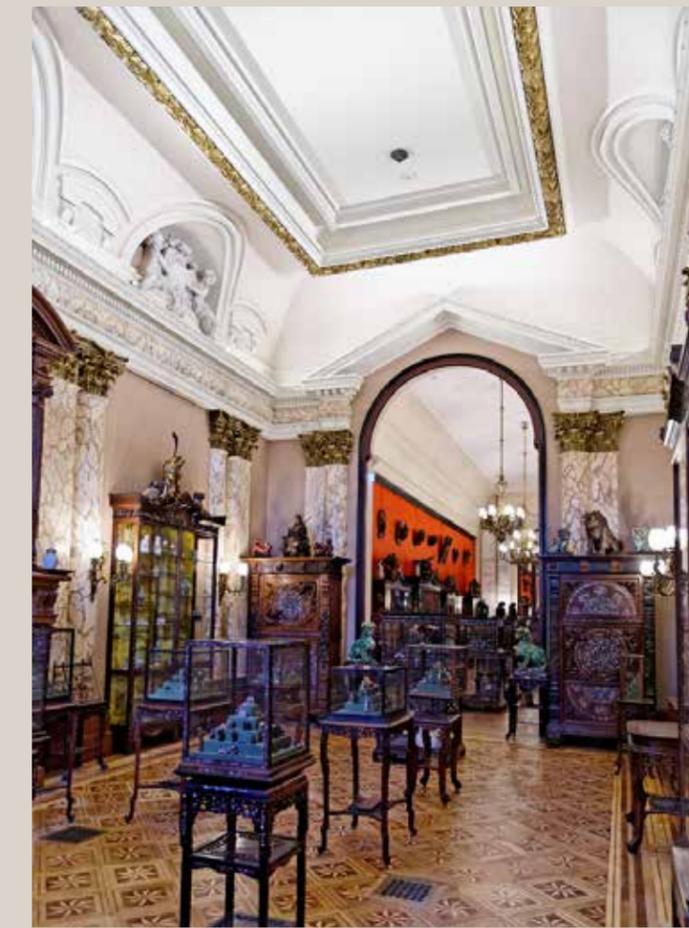
Plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle du musée depuis l'avenue Foch.



Ci-dessus : vue de la quatrième galerie vers 1910 (© Maurice-Louis Branger / Roger-Viollet) ; ci-dessous : cette même salle dans son état actuel. La fenêtre du fond, à droite, serait transformée en porte et donnerait sur l'escalier de secours.



Vue actuelle des deuxième et troisième galeries.

[3-9, rue Duroc, 2-2B, rue Maurice de La Sizeranne et 17, rue du Général Bertrand (07^e arr.)]

Surélévation de la « Maison des aveugles »

Pétitionnaire : M. COLLIOT, Gérard
 ASSOCIATION VALENTIN HAÛY
 PC 075 107 11 V 0044
 Dossier déposé le 15/12/2012
 « Surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment de 3 étages à usage de CINASPIC côté rue Bertrand.
 SHON créée : 489 m². »

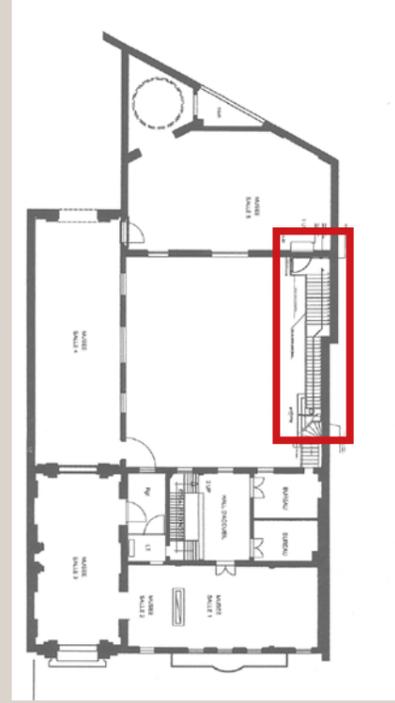
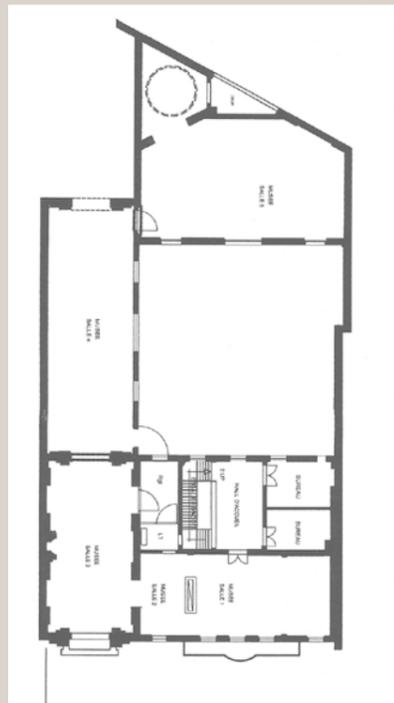
PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Maurice de La Sizeranne, professeur de musique à l'Institut des jeunes aveugles (fondée en 1843), crée en 1889 l'Association Valentin Haüy. Après avoir occupé son domicile jusqu'en 1895, l'association s'installe au 31, avenue de

Breteuil. Très vite, ce local s'avère trop petit et l'association acquiert en 1907 « une petite maison, "sans valeur marchande", sur un terrain à construire », voisin de l'Institut des jeunes aveugles, au coin de la rue du Général Bertrand. L'association obtient en 1906 la permission de construire un nouveau bâtiment qui comprendra des magasins, une bibliothèque, une salle d'étude et des services divers. Établi sur les plans de l'architecte Paul-Marie-Amédée Farochon, le bâtiment, sur un plan rectangulaire que structurent deux refends transversaux, est élevé d'un rez-de-chaussée et de trois étages carrés sous une toiture terrasse. La distribution se fait depuis la rue Duroc où, passée la porte d'entrée, un vestibule amène à l'escalier principal, suspendu à trois volées et dont le vide central est occupé par un ascenseur.



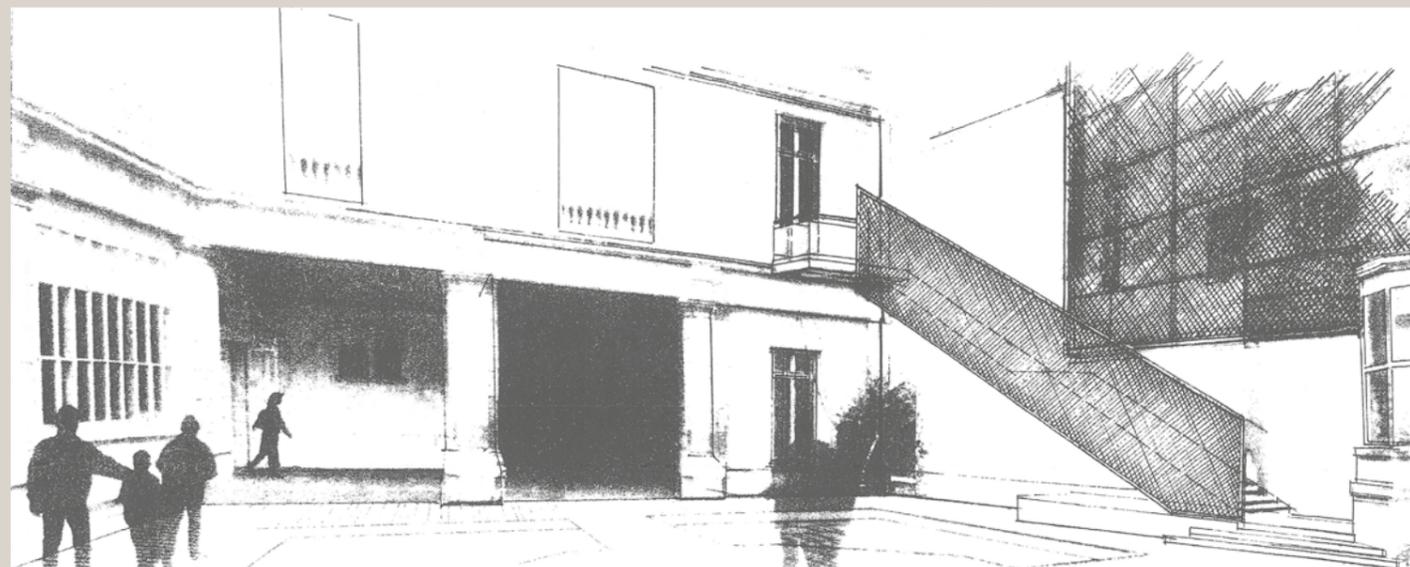
À gauche, plan du 1^{er} étage du musée au début du XX^e siècle (E. Deshayes, Petit guide illustré au musée d'Ennery, Paris, 1908) ; au centre et à droite, plans existant et projeté (© Équipage architecture). L'escalier de secours serait implanté en limite séparative ouest.



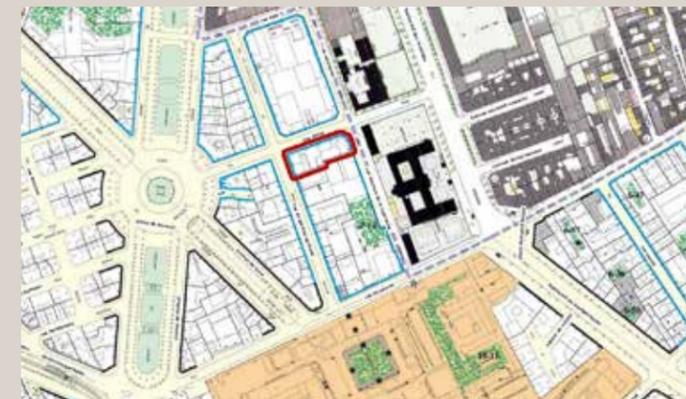
Au fond, revers de l'hôtel et à droite, aile des anciennes écuries et troisième galerie du musée.



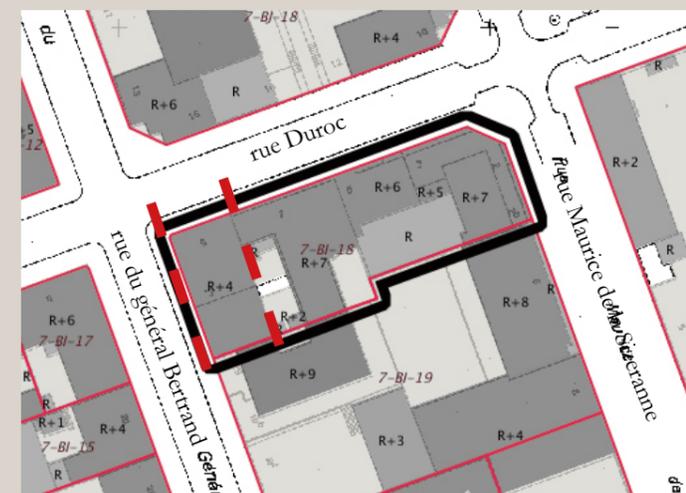
Bâtiment du fond des remises, surmonté de la 4^e galerie. L'escalier serait placé devant la travée de droite.



Vue de l'escalier de secours projeté dans la cour (© Équipage architecture). L'ouvrage serait métallique et son garde-corps serait susceptible d'être recouvert de végétation.



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Vue du bâtiment en 1918 (cliché Lansiaux, Casier archéologique).

Les aménagements intérieurs, tels qu'ils apparaissent sur le permis de construire, laissent supposer un traitement sobre dont il ne reste aujourd'hui que quelques traces.

De manière générale, le bâtiment révèle une volonté d'économie et de fonctionnalité, comme le montre l'écriture de ses façades dont le dessin suit les dispositions des pièces intérieures plutôt qu'une composition ordonnée.

Le bâtiment se lit également à travers une articulation en volumes. Celui de l'ancien escalier secondaire divise la façade du parallépipède principal. Ce jeu de masse installe ce bâtiment à l'angle des deux rues.

En 1918, l'association acquiert la parcelle mitoyenne et y fait construire en 1936 un nouveau bâtiment en brique de sept niveaux et comble.

Enfin, en 1965, l'association achève la transformation de la parcelle par la construction d'un nouveau bâtiment à l'angle des rues Duroc et Sizeranne.

Aujourd'hui, l'association envisage de libérer les surfaces occupées par son administration pour relocaliser ses bureaux sur la toiture terrasse. Elle propose donc de surélever de deux niveaux le bâtiment de Farochon. Elle prévoit la suppression de la passerelle sur cour du troisième niveau

pour y mettre en œuvre un noyau regroupant un second escalier ainsi qu'un nouvel ascenseur, desservant les nouveaux étages.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- Archives de Paris : D³P⁴ 368, VO¹¹ 302, VO¹² 200, 1069W 72.
- Archives de l'association Valentin Haüy.
- André Savignon, « Une bibliothèque pour les aveugles », *La Nature*, 39^e année, 1911, 2^e semestre, p. 235-238.
- G. Perouze, « La nouvelle distribution des services de l'A.V.H. », *Le Valentin Haüy*, n° 6, novembre-décembre 1936.
- Charles Clément-Grandcour, « Trois œuvres des architectes Billard et Vincent », *La Construction Moderne*, n° 29, 52^e année, 13 juin 1937, p. 633-636.
- Association Valentin-Haüy au service des aveugles et des malvoyants, *Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, cinquantenaire : 1889-1939*, Paris, Plon, 1939.
- Ariane Roman d'Amat, *Mémoire des rues : Paris 7^e arrondissement, 1900-1940*, Paris, Parimagine, 2009, p. 99-100.

- Frédéric Jimeno (dir.), *Le 7^e arrondissement : itinéraires d'histoire et d'architecture*, Paris, Action Artistique de la Ville de Paris, 2000, p. 102-104.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de surélévation de la « Maisons des Aveugles », à l'angle des rues Duroc et du Général Bertrand.

La Commission souligne que cet immeuble est un des premiers exemples de bâtiment à toiture terrasse à Paris et qu'il reste peu de témoignages bâtis de l'œuvre de son architecte, Paul-Marie-Amédée Farochon, ancien élève d'Anatole de Baudot. Elle fait remarquer qu'aux qualités patrimoniales de cette architecture s'ajoute celle, urbaine, de son positionnement à l'angle des rues Duroc et du Général Bertrand. En conséquence, la Commission s'oppose à la surélévation envisagée.

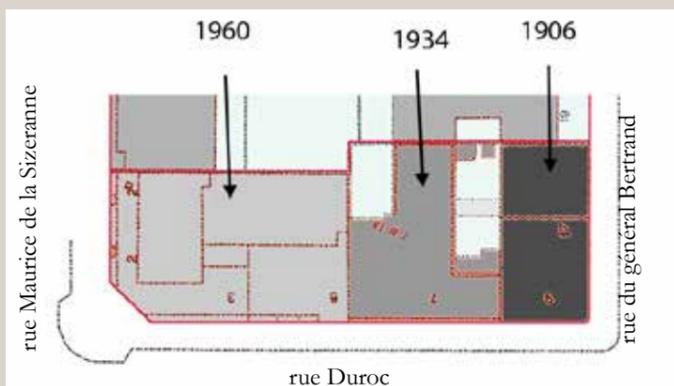
Elle demande également la protection de cet immeuble au titre du PLU (BMO du 16 avril 2013).



Vue actuelle de la partie supérieure du volume de l'ancien escalier sur la rue du général Bertrand.



Plan parcellaire en 1891 (archives de Paris). À gauche, l'Institut des jeunes aveugles à gauche de la rue Maurice de la Sizeranne.



Plan de datation montrant les trois campagnes de travaux successifs.



Vue actuelle de la façade sur la rue du général Bertrand.

De haut en bas et de gauche à droite : plans du rez-de-chaussée et du deuxième étage dans l'état existant et l'état projeté (© Atelier François, architectes).



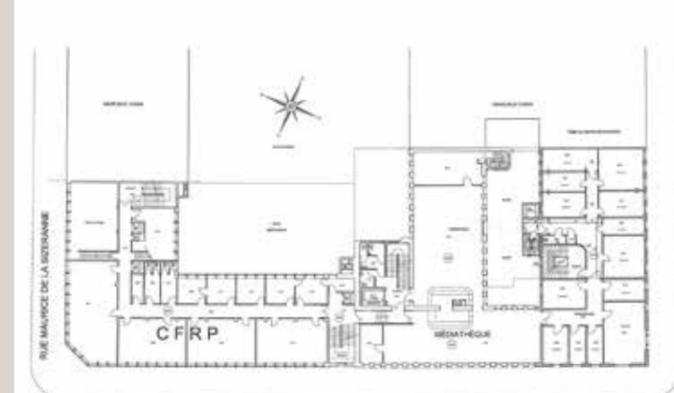
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE PERMIS DE CONSTRUIRE OBTENU



PLAN DU 2ème ETAGE PERMIS DE CONSTRUIRE OBTENU

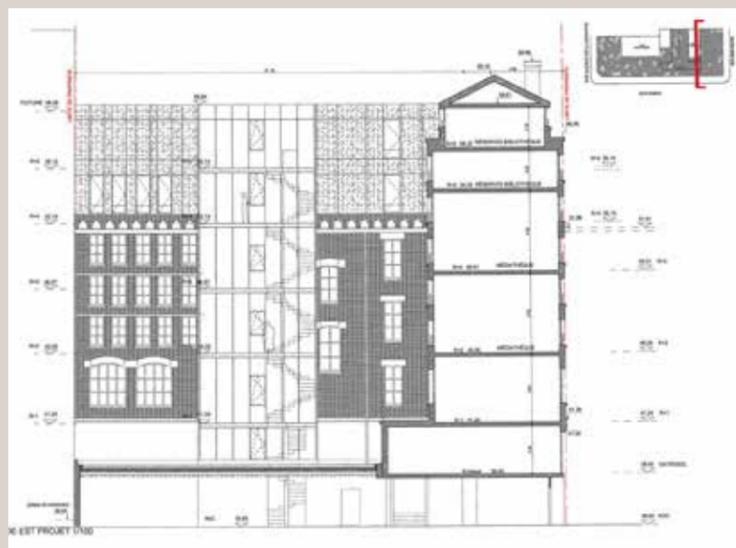


PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE PROJETE

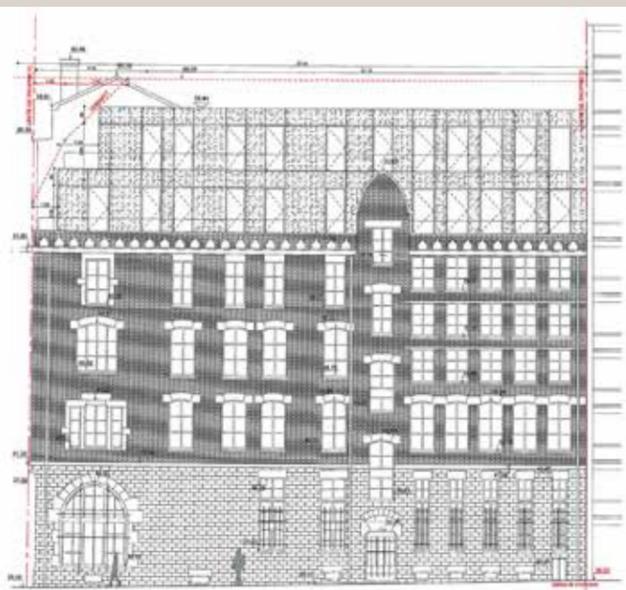
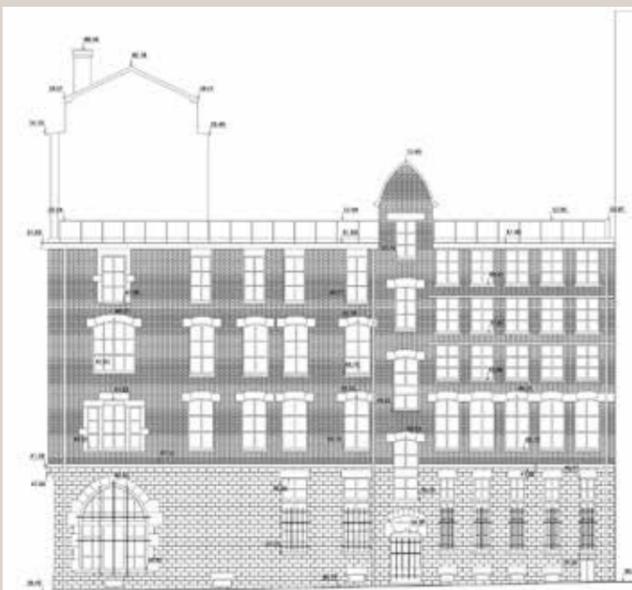


PLAN DU 2ème ETAGE PROJETE

Ci-contre : passerelle dont la démolition est prévue.



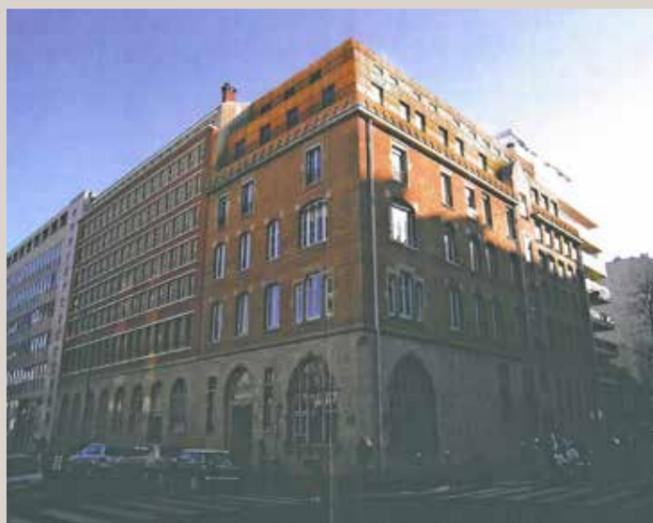
À droite : coupe projetée montrant le nouvel escalier à la place de la passerelle (© Atelier François, architectes).



Élévations existante et projetée de la façade sur la rue du général Bertrand (© Atelier François, architectes). La surélévation projetée, en gradins, serait habillée de panneaux de cuivre perforé « couleur or patiné ». Les perforations reprennent les éléments de l'alphabet Braille.



Vue actuelle du bâtiment à l'angle des rues Duroc et Bertrand.



Vue projetée du bâtiment (© Atelier François, architectes). Une surélévation de deux niveaux surmonterait le bâtiment.

[22-26, rue La Fayette et 35B, rue de Provence (09^e arr.)]

Restructuration intérieure de trois immeubles haussmanniens

Pétitionnaire : M. CAMUS, Thomas

SCI PROVENCE BUREAUX

PC 075 109 10 V 0012 03

Dossier déposé le 21/12/2012

« Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments de 5 à 7 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (9 logements), de bureau et de commerce avec permutation partielle des 3 destinations, fermeture et création de trémies d'escaliers et d'ascenseurs à tous les niveaux, remplacement de certaines menuiseries sur rues et cours avec modification de toiture agrandissement des lucarnes, modification d'aspect extérieur et ravalement des façades.

SHON démolie : 414 m², SHON créée : 401 m², surface du terrain : 2008 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

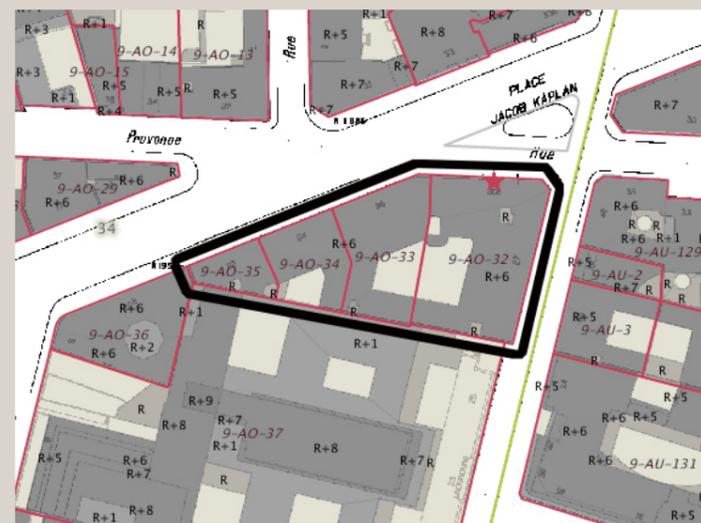
L'ouverture de la rue La Fayette, déclarée d'utilité publique en 1865, entraîna la disparition de l'hôtel Laffitte situé à l'angle des rues de Provence et d'Artois. Son démembrement permit à la princesse de la Moskowa de faire construire six immeubles de rapport de part et d'autre de la nouvelle voie, les actuels n° 15-17-19 et 22-24-26. Ces six édifices, construits entre 1868 et 1872 par les architectes Joseph Le Soufaché et Alphonse Crépinet forment un ensemble très homogène, répétant sur la rue les mêmes élévations, et reproduisant des décors intérieurs similaires



PLU.



Vue actuelle depuis la rue La Fayette.



Plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle du hall d'entrée du n° 26, rue La Fayette.

dans des distributions standardisées.

Les n° 22 à 26, propriété de la compagnie d'assurance Le Phénix depuis 1888, ont été progressivement transformés en bureaux au cours du XXe siècle, mais l'essentiel de leur distribution a été préservé – séquence d'accès, escaliers, enfilades de salons sur la rue... – avec la plupart des décors intérieurs.

Depuis 2010, cet ensemble immobilier fait l'objet d'un projet de réaménagement général et de mise en communication des trois immeubles. Le premier projet, autorisé en 2010, n'a pas encore été mis en œuvre. Le modificatif déposé aujourd'hui envisage des transformations plus conséquentes, avec notamment d'importantes démolitions de murs porteurs de manière à créer des plateaux plus ou moins vastes à l'emplacement des anciens appartements. Si l'on annonce la conservation des moulures des principales pièces dans ces nouveaux volumes, ainsi que de certaines cheminées, ces éléments se retrouveront totalement décontextualisés, sans le cloisonnement et le

système de circulation d'origine.

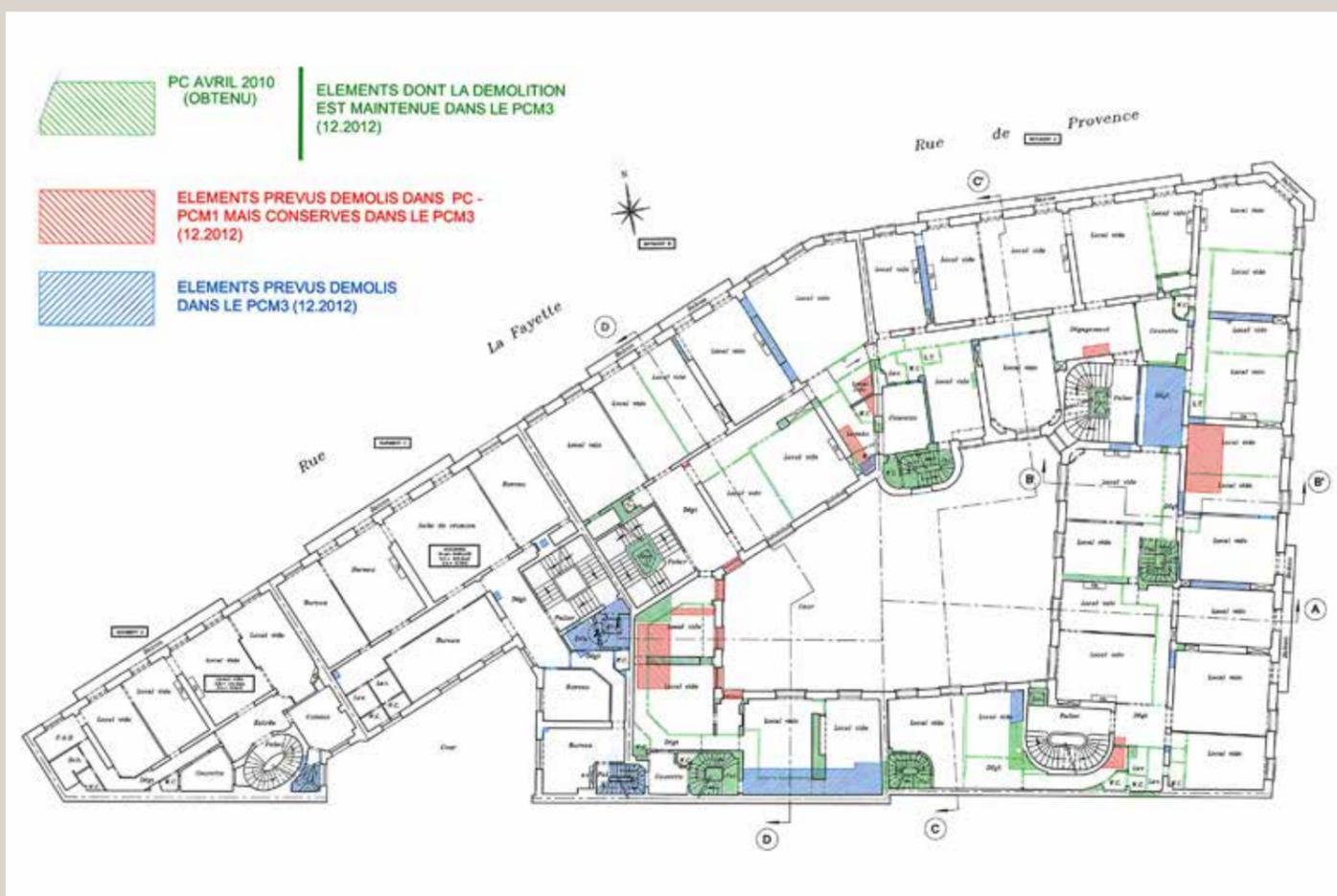
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, étude historique, février 2010.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de restructuration intérieure de trois immeubles haussmanniens.

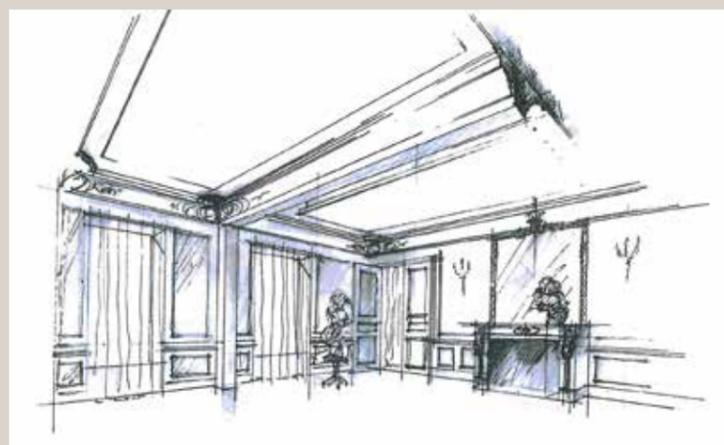
La Commission s'oppose à cette demande de démolitions supplémentaires concernant des murs de refends et souhaite que le plan des démolitions s'en tienne à l'autorisation d'urbanisme accordée en avril 2010 (BMO du 16 avril 2013).



Plan du R+2 montrant l'évolution du projet depuis la première demande déposée en 2010 (© DTACC architecture). La démolition de nouveaux murs de refends est demandée à chaque étage.



Vue actuelle de l'escalier principal sur la rue de Provence.



En haut, vue d'un salon du deuxième étage. En bas, croquis de principe d'aménagement montrant la réunion des pièces décorées en un seul plateau (© DTACC architecture).



Vues actuelles de deux salons sur la rue de Provence.

[1-5, rue Duvivier et 157, rue de Grenelle (07^e arr.)]

Surélévation d'une maison de 1842-1844

Pétitionnaire : M. GAGNEUX, Nicolas - CLI

PC 075 107 12 V 0044

Dossier déposé le 05/11/2012

« Surélévation de 2 étages, après démolition de la toiture, du bâtiment de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, à usage de bureau et d'habitation (1 duplex créé), avec redistribution intérieure, construction d'un escalier menant du rez-de-chaussée au 1er étage, suppression du cloisonnement des caves transformées en extension d'habitation, construction d'un bâtiment d'habitation de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol (1 logement créé), sur cour, après démolition du bâtiment existant à rez-de-chaussée et démolition d'une partie de bâtiment à rez-de-chaussée sur cour pour création d'un jardin et d'un local vélos.

SHON supprimée : 67 m² ; SHON créée : 329 m² ; surface du terrain : 546 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La rue Duvivier est l'une des rues percées sous la Monarchie de Juillet au travers de l'îlot triangulaire formé par la rue de Grenelle, l'avenue de La Motte-Picquet et l'avenue de la Bourdonnais. Sur un terrain acquis en 1842, l'entrepreneur de maçonnerie Emile Ruffin ouvre une voie privée, la cité Laurent de Jussieu, qui prend après 1848 le nom du général Duvivier. La parcelle formant l'angle oriental avec la rue de Grenelle est divisée en trois lots, sur le premier duquel il construit un immeuble de quatre étages sur la rue de Grenelle, prolongé par un corps de bâtiment de deux étages seulement en retour sur la nouvelle voie (actuel n° 3), et complété par un jardin et un second immeuble de quatre étages (actuel n° 5).

Ces trois constructions très simples d'aspect, avec leurs bandeaux d'étage, leurs persiennes (malheureusement changées, comme toutes les fenêtres) et leur garde-corps en fonte témoignent de la « ville de plâtre » de la Restauration et de l'époque de l'expansion populaire du quartier du Gros-Cailou.

Le projet actuel vise à combler le vide laissé par l'immeuble du n° 3 de la rue Duvivier, élevé depuis sa construction de deux étages seulement. Afin de rattraper la hauteur de ses voisins, deux étages d'habitation seraient créés. Supportant une terrasse accessible et végétalisée, cette adjonction serait une structure métallique dont les façades largement vitrées pourraient être aléatoirement obturées par des persiennes coulissantes en acier.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ³⁸ 518, D²P⁴ 369 et 516.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a exami-

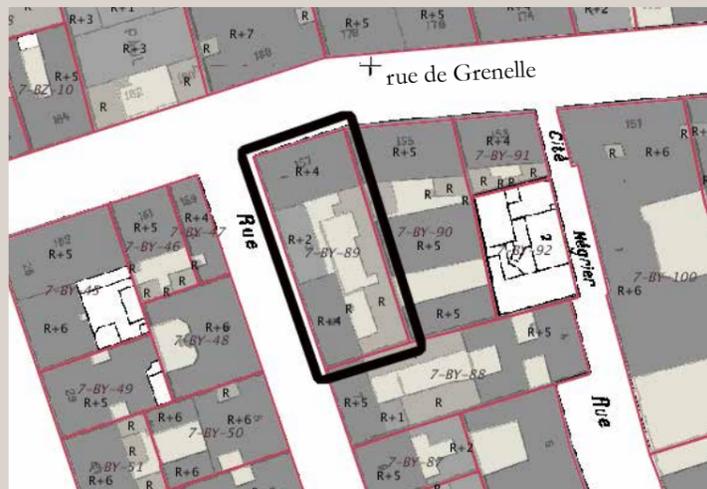
né le projet de surélévation d'une maison de 1842-44. La Commission, afin de préserver le paysage urbain de cette partie de la rue Duvivier, demande que la surélévation proposée soit revue afin que la séquence de ces trois bâtiments datant de la Restauration conserve le principe de hauteurs différentes (BMO du 16 avril 2013).



Vue perspective de l'état projeté rue Duvivier, depuis la rue de Grenelle (© Archimat).



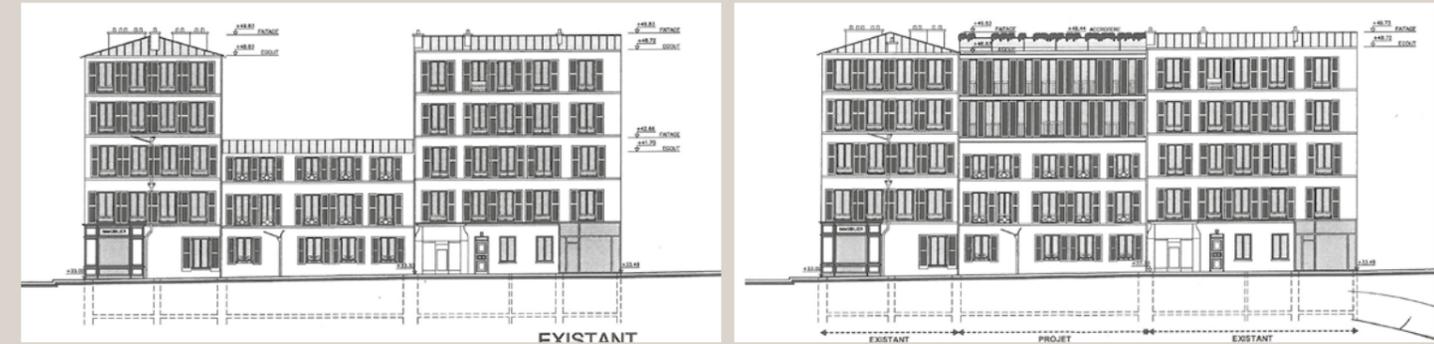
PLU.



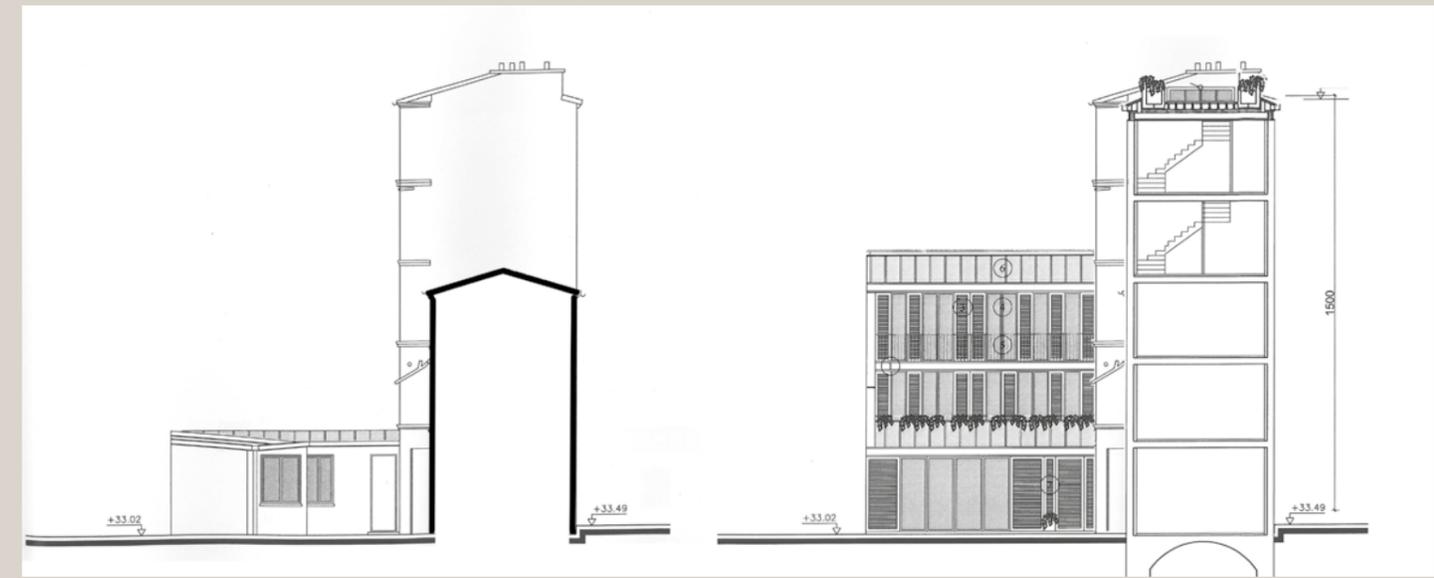
Plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle des façades rue Duvivier, vers la rue de Grenelle.



Élévations des façades rue Duvivier : état actuel à gauche, état projeté à droite (© Archimat).



Coupes transversales sur le 3, rue Duvivier : état actuel à gauche, état projeté à droite (© Archimat).

[11-15, rue du Retrait (20^e arr.)]

FAISABILITÉ

Démolition totale de l'ancien patronage Saint-Pierre

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La rue du Retrait est une voie de desserte secondaire du quartier du Père Lachaise, mentionnée à partir du début du XIX^e siècle. Son tracé sinueux sur les pentes d'un ancien vignoble de Belleville nommé « Ratrait » conserve des inflexions qui rendent visibles les façades qui la bordent. Au n° 13 l'actuel petit immeuble sur rue correspond à une description de 1865 : construction de moellon, double en profondeur, élevée en partie sur cave d'un rez-de-chaussée et deux étages carrés comptant cinq travées. À l'arrière, le plan parcellaire de 1887 sug-

gère une terrasse ou une cour donnant sur un jardin ou se trouvait « un petit pavillon en planches couvert en zinc. » Au n° 15, se trouvait une maison de deux travées et d'un étage plus comble, antérieure à 1882.

Dans la même rue se trouvait le patronage Saint-Pierre, créé en 1877 par des membres des conférences Saint-Vincent-de-Paul et pris en charge, à partir de 1884, par les pères Salésiens. Vers le milieu des années 1920 le patronage, représenté par la société Saint-Gabriel, acquiert ces deux parcelles et celle du n° 11. Elle fait bâtir par l'architecte André Delaville, à l'arrière du n°15 très remanié à cette occasion, un ensemble composé de locaux de détente sur deux étages – billard et salles de lecture – au-dessus d'un préau donnant accès à une aile en retour en

limite nord du terrain. Le soubassement de ce bâtiment en aile abritait une vaste salle de spectacles rythmée de sept portiques de béton destinés à soutenir une chapelle, entièrement en béton elle aussi et accessible de façon autonome par un escalier extérieur.

Le n° 13 a conservé sa configuration générale mais a été réaménagé intérieurement pour accueillir une école primaire.

Le petit immeuble du n° 11, de trois travées sur deux étages, implanté en retrait, paraît dater de la première moitié du XIX^e siècle. Il se distingue par la conservation de la modénature de sa façade et correspond à la description qui en est faite en 1861.

La demande porte sur la démolition de l'ensemble des constructions des n° 13 et 15, y compris la chapelle, afin de construire des logements. Seul le n° 11 serait préservé. Ce programme comporterait le relogement des activités d'enseignement et de loisir actuellement disponibles sur le site. Il se répartirait entre un immeuble en

retrait sur rue et un autre en partie centrale jusqu'au fond de la parcelle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D³P⁴ 943, VO¹¹ 3035 et VO¹² 489.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de démolition totale de l'ancien patronage Saint-Pierre.

La Commission s'oppose à la démolition totale envisagée. Elle estime important que soient conservées les constructions à l'alignement de la rue du Retrait, ainsi que le bâtiment arrière abritant le théâtre et la chapelle, au titre de la configuration originale qu'il présente (BMO du 16 avril 2013).



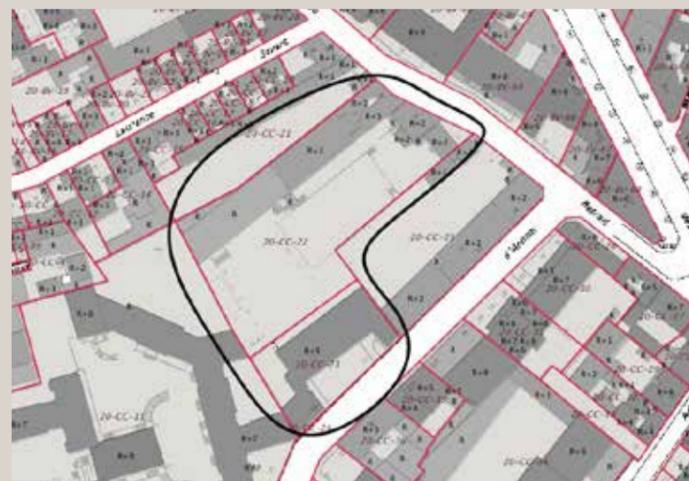
PLU.



Plan parcellaire de 1887 (Archives de Paris).



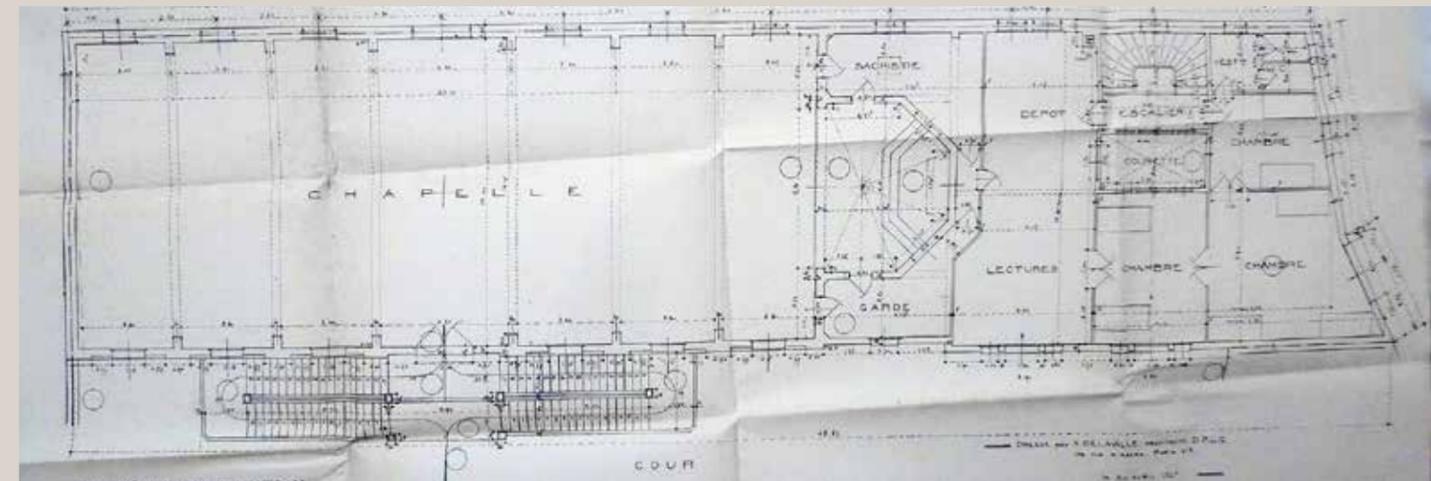
De gauche à droite : vues actuelles du n°11 qui serait conservé, des n° 13 et 15 dont la démolition est demandée.



Plan des hauteurs bâties.



Vue de la chapelle au début des années 1930 (archives du patronage Saint-Pierre). Le chœur se trouve à droite, accolé à l'arrière du n° 15.



Plan de l'étage de la nef en 1927 (Archives de Paris).



Vue de la nef de la chapelle depuis la tribune d'orgues dans les années 1930 (carte postale) à gauche et dans son état actuel à droite.

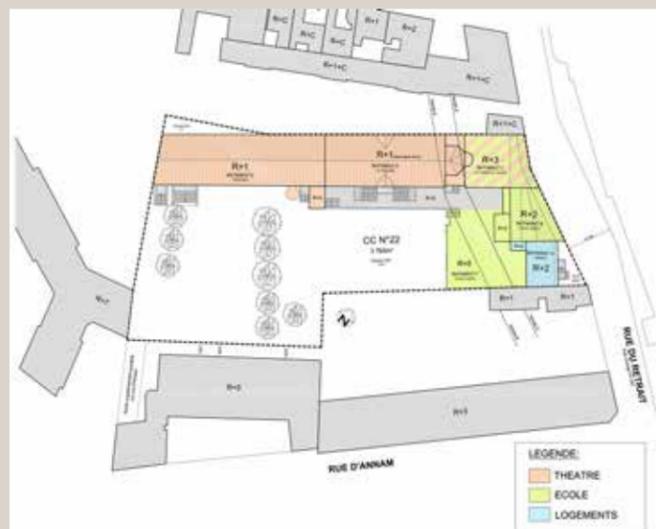
Vues de la salle de spectacles sous la chapelle au début des années 1930 (archives du patronage Saint-Pierre) et aujourd'hui.



Vues de la chapelle depuis la cour, dans les années 1930 (archives du patronage Saint-Pierre) et aujourd'hui. Les constructions basses dans le prolongement de la chapelle ont été remplacées dans les années 1980.



Vue depuis le pied de l'escalier de la chapelle : au fond, le revers des n°s 13 – occupé par l'école – et 11.



Plans masses de l'état existant à gauche et de l'état projeté à droite (© CLCT, architectes).

« Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial »



15, passage Hébrard (10^e arr.)

Pétitionnaire : M. LARRALDE, Pierre
 SAS BROWNFIELDS DEVELOPEMENT
 PC 075 110 12 V 0034
 Dossier déposé le 12/12/2012
 « Construction d'un bâtiment d'habitation de 6 étages sur un niveau de sous-sol (12 logements créés) après démolition d'un bâtiment d'habitation et d'artisanat.
 SHON à démolir : 420 m², SHON créée : 573 m², surface du terrain : 224 m². »



3-5, rue Oscar Roty (15^e arr.)

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER, Daniel - R.I.V.P.
 PC 075 115 12 V 0065
 Dossier déposé le 24/12/2012
 « Construction d'un bâtiment R+7 et de 3 maisons à usage d'habitation (29 logements créés) et de stationnement sur un niveau de sous-sol (22 places) après démolition d'un bâtiment de 1 niveau sur RDC.
 SHON démolie : 1196,7 m², SHON créée : 2225,2 m², hauteur du projet : 23 m. »



28, rue de l'Assomption (16^e arr.)

Pétitionnaire : M. HARDY, Anne - SCI CEGEHA
 PC 075 116 12 V 0070
 Dossier déposé le 07/12/2012
 « Construction d'un immeuble à usage d'habitation (2 logements) de 5 étages avec pose de panneaux solaires thermiques (2 m²) après démolition totale d'un bâtiment R+1.
 SHON créée : 711 m², surface du terrain : 440 m², hauteur du projet : 19 m. »



5, rue Berzélius (17^e arr.)

Pétitionnaire : Mme MOOL-BOCHEREL, Alice - ADOMA
 PC 075 117 12 P 0073
 Dossier déposé le 20/12/2012
 « Construction, après démolition totale des bâtiments existants, d'un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, à usage de pension de famille pour personnes en difficulté (24 logements créés), avec implantation de 5 m² de panneaux solaires thermiques en toiture-terrasse. »

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]



100, rue Leibniz (18^e arr.)

Pétitionnaire : M. QUEMERAS, Yanick
SNC PARIS 18 RUE LEIBNIZ
PC 075 118 12 V 1074
Dossier déposé le 19/12/2012
« Construction, après démolition des bâtiments existants, d'un bâtiment d'habitation (25 logements) de 7 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel, sur rue et jardin, avec implantation de 25 m² de panneaux solaires thermiques et végétalisation de la toiture-terrasse (202 m²).
SHON supprimée : 214 m², SHON créée : 1415 m², surface du terrain : 394 m². »



2, rue Championnet et 135, rue des Poissonniers (18^e arr.)

Pétitionnaire : M. DAGNEAUX, Robert-Patrick - PARIS HABITAT
PD 075 118 12 V 1006
Dossier déposé le 20/12/2012
« Démolition d'un bâtiment de 4 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol, sur rues. »
PC 075 118 12 V 1075
Construction d'un bâtiment à usage de résidence étudiante (33 logements créés) et de commerce (99 m²), de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rues, avec implantation de 28 m² de panneaux solaires thermiques en toiture-terrasse. »
SHON créée : 843 m² ST : 211 m²



1-3, quai de la Gironde et 2, rue de l'Argonne (19^e arr.)

Pétitionnaire : M. LARKECHE, Messaoud - IPL SARL
PC 075 119 12 V 0056
Dossier déposé le 17/12/2012
« Construction d'un bâtiment de 8 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (foyer de 74 logements), de commerce et de salle de spectacles après démolition d'un bâtiment d'habitation (1 logement) de 1 étage sur rue.
SHON démolie : 80 m², SHON créée : 2003 m², surface du terrain : 398 m², hauteur du projet : 25 m. »

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]



29, rue d'Hautpoul (19^e arr.)

Pétitionnaire : M. OUDOT, Jean-Marie
SA HLM COALLIA HABITAT
PC 075 119 12 V 0060
Dossier déposé le 26/12/2012
« Travaux pour la création de deux bâtiments d'habitation à caractère social (106 logements), l'un à R+7 et l'autre R+3 avec un niveau de sous-sol.
SHON démolie : 3248 m², SHON créée : 3296 m², hauteur du projet : 22 m. »



134, boulevard Davout (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER, Daniel - R.I.V.P.
PC 075 120 12 V 0081
Dossier déposé le 29/11/2012
« Construction d'un bâtiment d'habitation (68 logements sociaux), d'équipement de la petite enfance, de locaux associatifs et de bureaux de 9 étages sur 2 niveaux de sous-sol sur rue après démolition du club house.
SHON supprimée : 78 m², SHON créée : 5199 m², surface du terrain : 1249 m². »



52, rue des Cascades (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. DAGNEAUX, Robert-Patrick - PARIS HABITAT
PD 075 120 12 V 0012
Dossier déposé le 18/12/2012
« Démolition d'un bâtiment d'artisanat d'un étage sur rue et du mur mitoyen.
SHON à démolir : 323 m², surface du terrain : 302 m². »

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Élisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Edwige Lesage

Élisabeth Pillet

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires culturelles

Mairie de Paris